

SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 mars 2025

Date de convocation : jeudi 6 mars 2025

Délibération n° CC_2025_3
Nomenclature : 7.1.1

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 46

Votants : 52

Pouvoirs :

M. Jean-Luc FOURRE à M. Eric PANNAUD,
Mme Véronique CAMBON à Mme Caroline
AUDOUIN, M. Pierre DIETZ à M. Alexandre
GRENOT, M. Jean-Philippe MACHON à M.
Jean-Pierre ROUDIER, Mme Charlotte
TOUSSAINT à M. Philippe CALLAUD, Mme
Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN
Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Rapport d'Orientations budgétaires
(ROB) 2025 : Budget Principal et Budgets
Annexes

Le 12 mars 2025, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, Mme Annie GRELET, M. Jean-Michel ROUGER, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, M. Pascal GILLARD, M. Laurent MICHAUD, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, Mme Christine MESLAND, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Sylvie BEGIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Sabrina CHABOREL, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Anthony TERRIERE, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Philippe CREACHCADEC, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. François EHLINGER, Mme Véronique TORCHUT, Mme Céline VIOLLET, M. Michel ROUX, M. Patrick PAYET

Secrétaire de séance : Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU

RAPPORT

Le rapporteur, Monsieur Philippe CALLAUD, rappelle que depuis la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République dite « loi ATR », la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose à l'EPCI dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire comporte les éléments relatifs aux orientations budgétaires envisagées, notamment, les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées, les hypothèses d'évolution retenues pour

construire le projet de budget, en matière, de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, de même que les principales évolutions relatives aux relations financières entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale.

En complément, sont évoqués les engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme. La structuration du financement des investissements complète cette partie, la gestion de l'encours de dette est présentée.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1, L.5211-36, D.2312-3 et D.5211-18-1,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 27 mai 2024,

Considérant l'avis favorable de la Commission finances du 27 février 2025,

Considérant l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie des déchets du 25 février 2025,

Considérant que doit être présenté par le Président, dans un délai de dix semaines précédant l'examen des budgets primitifs, un rapport prévu à l'article L.2312-1 du CGCT sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structuration et la gestion de la dette de Saintes Grandes Rives, l'Agglo ainsi que les autres éléments prévus aux articles L.2312-1, L.5211-36, D.2312-3 et D.5211-18-1 du CGCT,

Considérant les présentations par M. Philippe CALLAUD, Vice-Président aux Finances, pour le Budget Principal et par les Vice-Présidents référents de chaque Budget Annexe, des éléments économiques, budgétaires et financiers contribuant au rapport d'orientations budgétaires,

Considérant les débats qui s'en sont suivis,

Considérant que le rapport est transmis par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération et dans les mairies des communes membres de l'établissement, dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientations budgétaires. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **de prendre acte** du rapport ci-joint d'orientations budgétaires présenté pour l'année 2025 et des débats intervenus.

- **de charger** Monsieur le Président d'effectuer les formalités décrites ci-dessus concernant la transmission, la mise à la disposition du public et la publication du rapport ci-joint.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

PREND ACTE à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 52 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU

Pour extrait conforme,



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Le mot du Président

I. L'agglomération face à l'horizon financier de plus en plus incertaine des collectivités locales

1. Contexte politique
2. Finances publiques et loi de finances
3. Contexte économique

II. L'année 2025 placée sous le signe de l'optimisation budgétaire

- A. Prudence sur le montant des recettes et recherche de nouvelles subventions
- B. Exigence sur l'effet utile des dépenses :
 1. Dynamique RH : Recruter et valoriser les agents
 2. Les autres charges de fonctionnement
 3. bilan

III. Saintes Grandes Rives : Bilan et ambitions

- A. La préservation d'une capacité à agir en 2025 : un programme ambitieux mais une équation budgétaire qui sécurise le financement des investissements prévus
 1. Budget principal
 2. Le Budget Annexe de la régie des Déchets
 3. Le Budget Annexe des Transports et de la Mobilité
 4. Le Budget Annexe de l'Hôtel d'Entreprise
 5. Les Budgets annexes des zones d'activités économiques
- B. Les actions prioritaires du prochain exercice budgétaire
 1. Economie, écologie et tourisme : Le trio gagnant pour une agglomération attractive
 2. La mise en œuvre du Plan Climat Air Energie (PCAET)
 3. Travailler main dans la main avec les communes pour investir demain

Le Mot du Président

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues et acteurs du territoire de Saintes Grandes Rives, l'Agglo

Le débat d'orientations budgétaires est un exercice règlementaire imposé aux collectivités depuis de nombreuses années. Mais derrière cet acte qui peut paraître administratif, c'est pourtant la définition de nos orientations politiques et de nos ambitions partagées avec les élus du bureau communautaire de cette jeune et dynamique institution, Saintes Grandes Rives l'Agglo. Le budget de toute collectivité n'a aucun sens s'il ne repose pas sur une feuille de route politique claire, des actions opérationnelles qui traduisent les services (aux) publics, et une gouvernance solide et réactive qui facilite la prise de décision, la mobilisation et l'implication de tous les agents communautaires qui sont aujourd'hui près de 700 à servir les habitants et les intérêts de l'agglomération. Ils sont, avec les élus, les premiers ambassadeurs quotidiens des actions que nous mettons en œuvre.

Le contexte politique national instable depuis la dissolution décidée en juin 2024 par le Président de la République nous démontre que la seule force de stabilité, de point d'appui et de repère dans notre pays demeure les collectivités locales. Ce sont ces mêmes collectivités qui représentent près de 70% des investissements publics en France tout en modérant les dépenses de fonctionnement, en préservant la trésorerie pour ne pas alourdir la dette des collectivités. Oui, les collectivités tendent vers l'exemplarité et suppriment les dépenses et gaspillages budgétaires qui n'apportent pas de services supplémentaires aux habitants, quand l'Etat n'a toujours pas mesuré l'urgence de réduire considérablement les dépenses publiques, qui nous entraînent vers une dette d'excès qui dépasse la dramatique situation budgétaire de la Grèce rencontrée il y a plusieurs années.

Oui, notre agglomération s'est doté d'un plan pluriannuel d'investissements ambitieux et soutenable qui permet de porter la stratégie d'attractivité de notre territoire. L'économie, l'écologie, la santé et l'attractivité sont les thèmes conducteurs des actions majeures de l'agglomération pour bâtir un territoire où il fait bon vivre et entreprendre. Pour y parvenir, nous travaillons avec les services de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Charente-Maritime car je crois dans l'action partenariale qui renforce la solidité de nos actions. Pour simplifier l'installation des entreprises, pour renforcer les conditions d'apprentissage dans les écoles, pour promouvoir des modes de transports plus écologiques pour les familles, pour offrir les meilleures conditions de séjours aux nouveaux visiteurs et touristes : nos concitoyens attendent de nous des solutions efficaces et pratiques, qui traduisent notre marque de territoire et notre promesse « Le Bonheur, c'est si Saintes ».

Cette jeune agglomération continue de dessiner son avenir et de se donner les moyens budgétaires adaptés pour y parvenir, en associant les 36 communes du territoire à la vitalité de ses décisions.

Bruno DRAPRON

Président de Saintes Grandes Rives, l'Agglo

Maire de Saintes

I. L'agglomération face à l'horizon financier de plus en plus incertaine des collectivités locales

La situation catastrophique des finances publiques de l'Etat conduit à ponctionner les collectivités locales. Le projet de loi de finances pour 2025 dans sa version initiale soumise au Parlement repose sur un besoin de financement de 60 milliards d'euros pour ramener le déficit public à 5%, encore bien loin des 3% fixés par les critères de Maastricht. Ces 60 milliards d'euros se répartissent en deux tiers d'économies (40 milliards d'euros) et un tiers de prélèvements obligatoires supplémentaires (20 milliards d'euros).

Dans son rapport sur l'état des finances locales publié en juillet 2024, la Cour des comptes a pointé l'augmentation des dépenses des collectivités locales, concomitamment à un moindre dynamisme de leurs recettes. Il n'en fallait pas davantage pour oser rendre les collectivités locales pour partie responsables du déficit public.

Les dépenses de fonctionnement ont effectivement progressé pour tous les niveaux de collectivités en 2023 : +4,9% pour les communes, + 7,7% pour les intercommunalités, + 6,4% pour les départements et +4,9% pour les régions. Mais la hausse de ces dépenses – qui s'expliquent en grande partie par l'application de mesures légales et réglementaires qui ne résultent pas du vote des assemblées locales délibérantes – se fait dans le respect de budgets à l'équilibre.

Ceci est d'autant plus remarquable que les collectivités locales, dont l'épargne brute a reculé de 9%, n'ont quasiment plus la main sur leurs recettes, celles-ci étant désormais essentiellement issues de transferts de l'Etat.

1- Contexte politique

Sur le plan international les incertitudes politiques restent très fortes avec notamment les guerres au Moyen-Orient et en Ukraine, les conséquences des élections américaines et les rivalités économiques avec la Chine, les difficultés de mise en place de la nouvelle Commission Européenne, ... et l'instabilité politique persiste également en France, qui a conduit notamment au vote d'un projet de Loi de Finances spécial pour garantir la continuité de la vie nationale et des services publics.

Le taux de chômage repart à la hausse avec un taux de 7,4% en fin d'année 2024, contre 7,1% en fin d'année 2022 et pourrait continuer de progresser dans la mesure où on constate, alors que le climat des affaires était plutôt favorable depuis la fin de la crise sanitaire, un niveau de défaillance des entreprises plus élevé qu'avant cette même crise.

Dans notre territoire, nous constatons une forte baisse et une stabilisation du taux de chômage qui demeure néanmoins fragile au regard de la dégradation de nombreux secteurs tertiaires.

A NOTER : Si l'évolution du taux de chômage n'a pas de conséquence directe sur les finances de la Communauté d'Agglomération, sa progression pourrait influencer sur la consommation des ménages et par extension l'évolution du PIB, ce qui indirectement, selon les engagements pris par l'Etat lors de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises, impacte l'évolution des compensations perçues.

2. Les Finances publiques et Loi de Finances

Après le dérapage des Finances Publiques constaté en fin d'année 2024, avec un déficit qui devrait atteindre 6,1% du PIB, soit un niveau bien supérieur aux prévisions initiales de 4,4% et une dette colossale de plus de 3 300 Milliards d'euros, le gouvernement de Michel BARNIER a élaboré un projet de Loi de Finances pour 2025 (PLF 2025) avec des mesures d'envergure pour réduire le déficit de 60 milliards, soit environ 2 points de PIB.

Pour ce faire, il était prévu de faire contribuer les Collectivités territoriales et leurs établissements publics à hauteur de 5 milliards, ce qui aurait constitué un prélèvement sans précédent sur leurs recettes en une seule année. Ces mesures incluaient :

- Un prélèvement (fonds de précaution) pouvant atteindre 2% des recettes réelles de fonctionnement sur les plus grandes collectivités (450 collectivités et intercommunalités) : 3 Md€
- Gel du montant de la TVA transférée aux collectivités locales en compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRS) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 1,2 Md€
- Un ajustement sur les variables de la DGF à hauteur de 487 millions d'euros
- Une diminution du taux de remboursement et de l'assiette des dépenses prises en charges pour le Fonds de Compensation de la Taxe sur la valeur Ajoutée (FCTVA) : 0,8 Md€
- Une réduction de 60% de l'enveloppe Fonds Verts (moins 1,5 milliards).

Suite à la censure du gouvernement de Michel BARNIER le 4 décembre 2024, à la promulgation d'une loi spéciale le 20 décembre 2024, afin de permettre à l'Etat de continuer à lever l'impôt et à emprunter, et enfin à la nomination d'un nouveau gouvernement François BAYROU le 23 décembre 2024, le nouveau Premier Ministre a souhaité repartir du Projet de Loi de Finances (PLF) déposé avant la censure. Cependant, lors de son discours de politique générale, ce dernier a indiqué vouloir ramener les déficits publics à 5,4% via une baisse de 32 Md€ des dépenses publiques et une hausse de 21 Md€ d'impôts « pour les plus riches et les grandes entreprises ».

Le Sénat a obtenu de la part du gouvernement certaines avancées au Profit des Collectivités Territoriales et notamment que l'effort demandé de 5 Milliards d'euros soit ramené à 2,2 Milliards, avec notamment :

- Gel de la TVA en 2025 transférée aux collectivités locales en compensation de la THRS et de la CVAE (économie de 1,2 Md€)

A NOTER : La Communauté d'agglomération sera directement impactée par cette mesure. Car ses compensations, qui auraient dû être revalorisées comme l'évolution du PIB (1,1%), soit un manque à recevoir d'environ 110 000 euros,

- Création d'un dispositif de mise en réserve d'1 Md€ (Dispositif de Lissage Conjoncturel des Recettes Fiscales – DILICO), en lieu et place de prélèvement initialement imaginé, qui concernera environ 2 000 collectivités : l'ensemble des Régions hormis l'outre-mer et la Corse, une cinquantaine de Départements, 130 EPCI et 1 800 Communes)

A NOTER : La Communauté d'Agglomération ne devrait pas être impactée par ce dispositif.

A contrario

- Les modifications relatives au FCTVA ont été abandonnées
- La suppression de la CVAE a été reportée de 3 ans
- Un abondement de la DGF de 290 M€ a été acté.
- Un fonds de 200 M€ a destination des EPCI ayant adopté un Plan Climat-Air-Energie (4€ / habitant)

A NOTER : Ce fonds pourrait permettre à la Communauté d'Agglomération de disposer d'une recette supplémentaire d'un peu plus de 250 000 euros

Autres mesures :

- Validation de l'abaissement à 90% le taux d'indemnisation des agents en arrêt maladie mais refus d'augmenter le nombre de jours de carence.

A NOTER : Cette mesure devrait induire une baisse des dépenses de la Communauté d'Agglomération sans qu'il soit possible d'en évaluer avec précision l'impact réel.

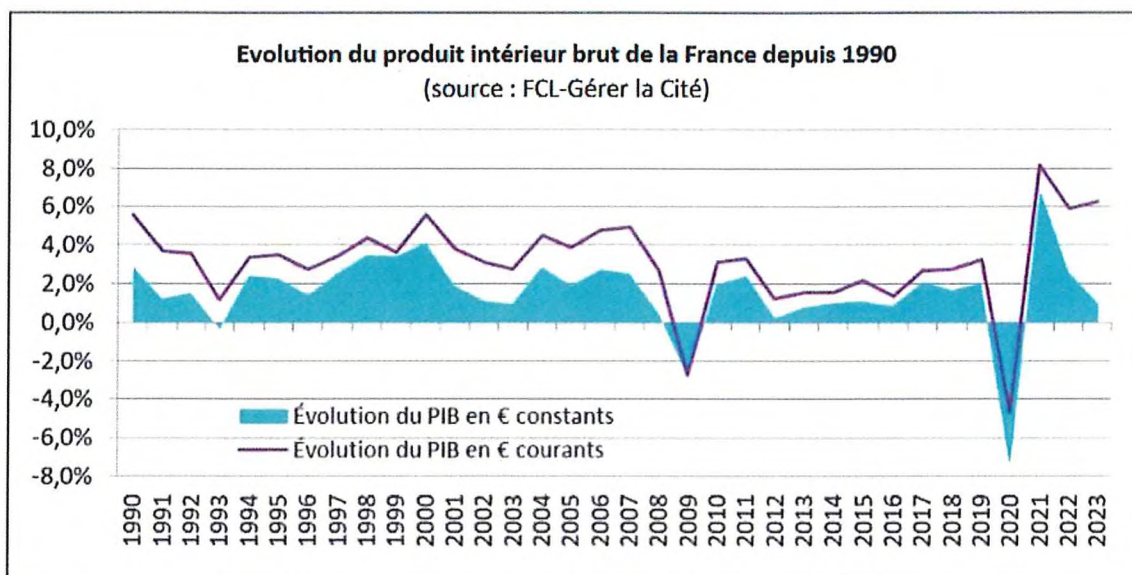
- La Cour des Comptes avait ciblé la nécessité de prévoir une hausse de 4 points le taux de cotisation à la CNRACL.
Une hausse de 1 point (100 points de base) a été appliquée en 2024. Toutefois, celle-ci a été compensée par une baisse équivalente des cotisations à l'URSSAF.
Toutefois, les nouvelles augmentations de 1% (100 points de base) en 2025, 2026 et 2027 ne seront pas compensées.

A NOTER : Cette évolution des cotisations impactera le budget de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 35 000 euros en 2025, 70 000 euros en 2026 et 105 000 euros en 2027.

3 . Contexte Economique

a) Le Produit Intérieur Brut (PIB)

Après une chute, liée un contexte sanitaire, en 2020 puis un rebond de près de 6,9% en 2021, la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) a retrouvé un niveau modéré de +2,6% en 2022 puis +0,9% et 1,1% en 2023 et 2024. Les prévisions pour 2025 se situent entre 0,8 à 1,1% pour la France, soit à un niveau quelque peu inférieur à celui de la zone euro, qui semble opérer un rattrapage.

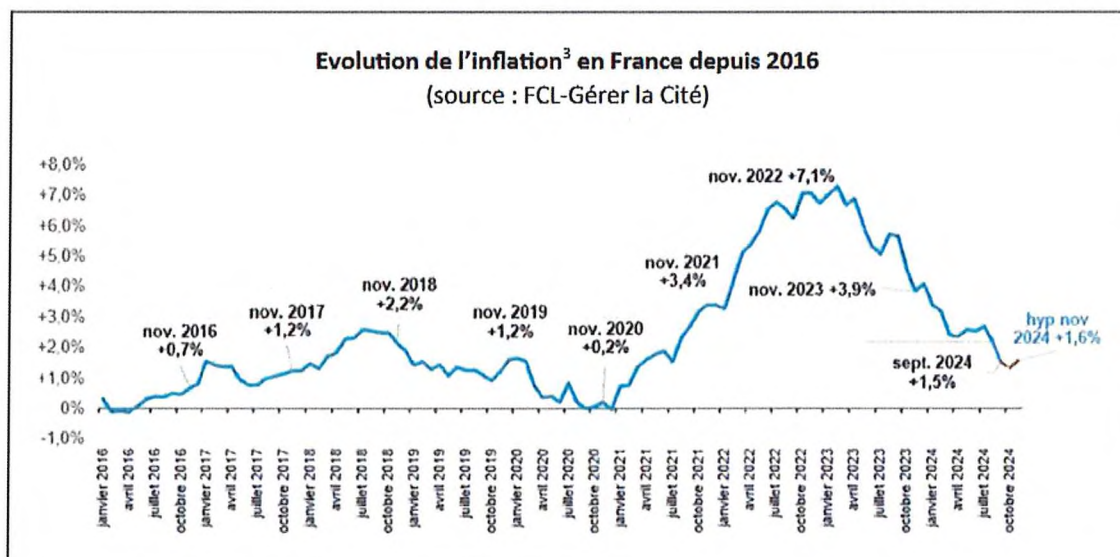


A NOTER : l'importance de cet indicateur pour Saintes Grandes Rives L'Agglo depuis les suppressions de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales (THRP) puis de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui ont entraîné une compensation par l'Etat sur une fraction du produit qu'il perçoit sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Ces fractions ont représenté pour notre Communauté d'Agglomération un produit d'un peu plus de 11 M€ en 2024, soit un peu plus de 50% de notre produit fiscal large et près de 30% de nos recettes réelles de fonctionnement (RRF).

b) L'inflation

Une inflation forte qui accompagne la croissance depuis la fin de la crise sanitaire semble se réduire progressivement à 2% en 2024 puis en projection autour de 1,6 à 1,9% en 2025.



Cette perspective de désinflation doit cependant être modérée dans la mesure où :

- Celle-ci intègre de manière anticipée la baisse du prix du pétrole, or il est apparu au mois de janvier 2025 un retour à la hausse du prix de l'essence,
- Cette désinflation « globale » masque des réalités bien différentes entre différents secteurs :

Secteur économique	Inflation sur 12 mois (nov. 23 – nov. 24)
Produits alimentaires	+ 1,9 %
Combustibles et carburants	-7,3 %
Electricité, gaz , ...	-13,5 %
Bâtiments	+1,1%
Travaux publics	+0,8%

A NOTER : Cet indicateur est essentiel pour permettre la construction du Budget primitif pour 2025 de la Communauté d’Agglomération dans la mesure où :

- Il convient d’intégrer cette prévision d’inflation dans les prévisions budgétaires en dépenses
- Depuis 2018, l’article 1518bis du Code général des Impôts (CGI) prévoit que la revalorisation des valeurs locatives cadastrales est indexée, lorsqu’elle est positive, sur l’inflation (Indice des prix à la Consommation Harmonisé – IPCH du mois de novembre précédent).

A ce titre, Saintes Grandes Rives L’Agglo n’ayant pas voté de taux sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, ne sera impactée sur cette actualisation que pour la Taxe d’Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) et la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFPNB).

c) Les taux d’intérêt

Parmi les principaux indicateurs économiques qu’il convient d’observer pour construire un Budget Primitif, se trouvent les taux d’intérêt.

Le niveau de l’inflation atteint en 2022 a conduit la Banque Centrale Européenne (BCE) à relever ses taux directeurs afin de juguler la hausse des prix sur la zone euro. Ainsi, le taux de dépôt est passé de - 0,5% en juillet 2022 à 4% en septembre 2023, soit une hausse de 450 points de base.

A NOTER : Cette évolution n’a eu aucun impact sur Saintes Grandes Rives L’Agglo qui d’une part dispose d’un stock de dette à taux fixe uniquement et, d’autre part, n’a pas mobilisé de nouvel emprunt sur la période.

L’inflation diminuant depuis 2023 et retrouvant une valeur cible autour de 2%, la BCE a engagé un cycle de baisse des taux depuis juin 2024.

Ainsi fin 2024, la BCE a réalisé 4 baisses successives de 25 points de base ramenant le taux de dépôt à 3%. ce mouvement devrait se poursuivre en 2025 avec 4 nouvelles baisses annoncées de 25 points de base chacune, ce qui permettrait de ramener le taux de dépôt à 2%.

Il convient toutefois de noter que cette baisse des taux courts ne s’est pas accompagnée d’une baisse comparable des taux longs et ce compte tenu notamment de l’instabilité politique qui génère un impact fort sur a prise de risque. Ainsi, les taux 10 ans pourraient rester autour de 3% en 2025.

A NOTER : En fonction de la durée retenue, le Programme Pluriannuel des Investissement de la Communauté d’Agglo pourrait être financé par le recours à des emprunts dont le taux pourrait être compris entre 3% et 3,5%.

II. L'année 2025 placée sous le signe de l'optimisation budgétaire

A. Prudence sur le montant des recettes et recherche de nouvelles subventions

Dans un contexte économique en constante évolution, la gestion des finances publiques et des recettes fiscales devient un enjeu majeur pour les gouvernements et les collectivités. La prudence s'impose face à un paysage marqué par des incertitudes multiples, allant des fluctuations économiques aux changements réglementaires, en passant par des crises imprévues. Ces facteurs rendent difficile la prévision des recettes, obligeant les décideurs à adopter une approche réfléchie et proactive. Parallèlement, la nécessité de diversifier les sources de revenus se fait de plus en plus pressante, incitant à explorer de nouvelles avenues pour garantir la stabilité financière.

Dans cette perspective, il devient crucial pour l'agglomération d'analyser les défis liés à la prévision des recettes, tout en envisageant des stratégies innovantes pour accroître les ressources disponibles. Cette introduction pose ainsi les bases d'une réflexion approfondie sur la gestion prudente des recettes face à un environnement incertain et la quête de solutions durables.

Aujourd'hui, les recettes de fonctionnement de Saintes Grandes Rives l'Agglo se composent essentiellement de 3 grandes catégories de recettes :

- Les redevances et produits perçus en contrepartie des services rendus (Chapitres 70 et 75)
- Les recettes fiscales (Chapitre 73),
- Les dotations et participations reçues (Chapitre 74)

	2020	2021	2022	2023	2024 (prévisionnel)
Redevances et produits des services	2 826 195	3 512 485	3 842 980	4 322 755	4 339 660
Fiscalité	19 873 897	20 716 003	22 057 838	22 757 475	23 455 373
Dotations et participations	8 431 057	8 105 920	7 887 861	7 906 938	9 166 839
Total	31 131 149	32 334 408	33 788 679	34 987 168	36 961 872

	Moyenne Annuelle	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
Redevances et produits des services	11,32%	24,28%	9,41%	12,48%	0,39%
Fiscalité	4,23%	4,24%	6,48%	3,17%	3,07%
Dotations et participations	2,11%	-3,86%	-2,69%	0,24%	15,93%
Total	4,39%	3,87%	4,50%	3,55%	5,64%
Inflation	3,46%	1,60%	5,20%	4,90%	2,20%

	2020	2021	2022	2023	2024 (prévisionnel)
Redevances et produits des services	9%	11%	11%	12%	12%
Fiscalité	64%	64%	65%	65%	63%
Dotations et participations	27%	25%	23%	23%	25%

Les recettes de Saintes Grandes Rives L'agglomération connaissent, sur la période 2020/2024, une progression annuelle moyenne relativement proche de celle de l'inflation. Ceci notamment du fait d'une progression particulièrement soutenue et continue de ses recettes fiscales. Les Redevances et produits des services ont également connu une évolution moyenne très soutenue qu'il convient de relativiser au regard de la ²²baisse importante intervenue pendant la crise de la Covid-19.

En 2024, on constate également une évolution très significative des recettes liées aux dotations et participations du fait notamment de l'obtention de nombreux cofinancement de postes créés en 2024 mais également du rattachement comptable, à partir de 2024, de recettes liées à l'exécution du budget 2024 et notamment de la part de la Caisse d'Allocations Familiales. Ces rattachements de recettes ont permis une évolution des recettes d'environ 650 000 euros en 2024.

Les Redevances et produits perçus en contrepartie des services rendus

En euros	2020	2021	2022	2023	2024 (prévisionnel)
Redevances	2 085 518	2 722 051	3 116 063	3 339 265	3 367 163
Remboursements divers	611 620	668 713	570 674	700 629	624 981
Loyers et mises à disposition	125 145	119 467	141 375	266 334	215 662
Autres	3 912	2 253	14 868	16 526	131 854
Redevances et produits des services	2 826 195	3 512 485	3 842 980	4 322 755	4 339 660

Evolution annuelle	Moyenne Annuelle	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
Redevances	12,72%	30,52%	14,47%	7,16%	0,84%
Remboursements divers	0,54%	9,33%	-14,66%	22,77%	-10,80%
Loyers et mises à disposition	14,58%	-4,54%	18,34%	88,39%	-19,03%
Autres	140,94%	-42,41%	559,85%	11,15%	697,85%
Redevances et produits des services	11,32%	24,28%	9,41%	12,48%	0,39%

Le niveau des redevances retrouve en fin de période un niveau légèrement supérieur à celui enregistré en 2019 (3,1 M€).

Ces redevances, qui sont perçues, pour 85%, au titre des services péri et extra scolaires enregistrent une relative stabilité des recettes qui s'explique par la stabilité des effectifs mais également le gel des tarifs qui, malgré une inflation cumulée de près de 14% sur la période 2021/2024, n'ont pas été révisés.

Pour 2025 : quid des tarifs

Les loyers perçus par Saintes Grandes Rives L'agglo ont nettement progressé depuis l'exercice 2023 (+ 120 K€) avec notamment la mise à la location des locaux de l'ancien siège de la Communauté d'agglomération (105 K€) et les logements de la Grande Charbonnerie (46,5 K€)

Ces loyers progressent annuellement au rythme des indices de revalorisation des loyers.

Pour 2025 : maintien des baux et des locataires

La Fiscalité

La fiscalité de la Communauté d'agglomération se compose de 4 grandes catégories :

- La fiscalité « historique » composée de ce que l'on nommait autrefois « les 4 vieilles » et qui a été largement réformée depuis 2020, ce qui nécessite un zoom particulier,
- La fiscalité « affectée » ou à tout le moins sectorielle
- Les transferts de fiscalité.

La fiscalité historique : « Les quatre vieilles »

Composée initialement de la Taxe d'Habitation (TH), des deux Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties et Non Bâties (TFPB et TFPNB) et la Taxe Professionnelle (TP), la fiscalité directe locale a été profondément réformée en 2010 avec la suppression de la TP et son remplacement par la Contribution Economique Territoriale (CET) elle-même composée de plusieurs contributions à savoir la Contribution Foncière des Entreprises (CFE), la Taxe sur les Surface COMmerciales (TASCOM), la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau (IFER).

Depuis 2020, la fiscalité a également connu de nombreuses évolutions avec d'abord (2020) la suppression progressive de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales, qui a été compensée par un transfert d'une partie de la Taxe sur la Valeur Ajoutée collectée (TVA) au niveau National puis, en 2024, avec la suppression progressive de la CVAE, elle aussi compensée par le versement d'une fraction de la TVA collectée.

Contribution Economique Territoriale (CET)

	2020	2021	2022	2023	2024
... Base	19 255 870	18 281 234	18 658 761	19 991 519	21 123 000
... Taux voté	25,38%	25,38%	25,38%	25,38%	25,38%
... Produit voté	4 887 140	4 639 777	4 735 594	5 073 848	5 361 017
+ Rôles supplémentaires	0	0	0	0	210 653
+ Compensation exo CFE	115 259	569 070	528 427	664 800	727 751
= Produit de CFE Large	5 002 399	5 208 847	5 264 021	5 738 648	6 299 421
+ CVAE	3 281 538	3 295 648	3 571 988	3 684 837	0
+ TASCOM	1 091 690	1 096 733	1 025 838	1 169 828	1 487 606
+ IFER	716 817	740 812	773 313	823 961	889 116
+ Fraction TVA					3 646 372
= Produit CET Large	10 092 444	10 342 040	10 635 160	11 417 274	12 322 515
... dont produit fiscal strict	9 977 185	9 772 970	10 106 733	10 752 474	7 737 739
... dont compensations	115 259	569 070	528 427	664 800	4 374 123

	Moy. Annuelle	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
Produit CET Large	5,12%	2,47%	2,83%	7,35%	7,93%

Taxe d'Habitation (TH) – Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)

	2020	2021	2022	2023	2024
... Base	80 887 006	4 852 892	5 215 433	7 417 309	6 656 000
... Taux voté	7,85%	7,85%	7,85%	7,85%	7,85%
... Produit	6 349 630	380 952	409 411	582 259	522 496
+ compensation exo TH	702 370	0	0	0	0
+ Fraction de TVA	0	6 640 092	6 836 321	7 652 176	7 412 146
= Produit TH Large	7 052 000	7 021 044	7 245 732	8 234 435	7 934 642
... dont produit fiscal strict	6 349 630	380 952	409 411	582 259	522 496
... dont compensations	702 370	6 640 092	6 836 321	7 652 176	7 412 146
	Moy. Annuelle	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
Produit TH Large	2,99%	-0,44%	3,20%	13,65%	- 3,64%

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

	2020	2021	2022	2023	2024
... Base	67 880 675	67 014 449	69 734 515	74 416 192	77 824 000
... Taux Voté	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
... Produit	0	0	0	0	0
	Moy. Annuelle	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
Produit TH Large	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties (TFPNB)

	2020	2021	2022	2023	2024
... Base	2 109 143	2 122 061	2 204 831	2 347 984	2 442 000
... Taux Voté	2,33%	2,33%	2,33%	2,33%	2,33%
... Produit	49 143	49 444	51 373	54 708	56 899
+ Taxe add. Non bâti	80 720	85 139	92 076	95 513	98 669
= Produit TFPNB Large	129 863	134 583	143 449	150 221	155 568
	Moy. Annuelle	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
Produit TH Large	4,62%	3,63%	6,59%	4,72%	3,56%

TOTAL

	2020	2021	2022	2023	2024
Produit Fiscal avec vote de taux	11 366 633	5 155 312	5 288 454	5 806 328	6 249 734
+ Autres contributions sans vote de taux	5 090 045	5 133 193	5 371 139	5 678 626	2 376 722
+ compensations fiscales	817 629	569 070	528 427	664 800	727 751
+ Fraction de TVA	0	6 640 092	6 836 321	7 652 176	11 058 518
Produit Fiscal Large	17 274 307	17 497 667	18 024 341	19 801 930	20 412 725

	Moy. Annuelle	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
Produit Fiscal Large	4,26%	1,29%	3,01%	9,86%	3,08%

A NOTER : Plusieurs constats peuvent être tirés de ces tableaux :

- Une très bonne dynamique de la fiscalité directe de la Communauté d'agglomération qui connaît une progression de ses recettes fiscales d'un peu plus de 4 % par an en moyenne sur la période, sans augmentation des taux et sans solliciter la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), qui demeure avec un taux nul, et ce alors même que sur cette même période l'inflation aura été de 3,46% par an.

Cette évolution est toutefois largement liée à la seule inflation (pas de grosse dynamique au niveau des bases physiques) que nous avons connue de 2021 à 2023 et qui est désormais utilisée chaque année pour déterminer le coefficient d'actualisation des valeurs locatives cadastrales.

- Une évolution relativement homogène sur l'ensemble des taxes, ce qui apparaît assez logique au regard du constat précédent. Dès lors la fiscalité de la Communauté d'agglomération est très sensible aux actualisations des bases qui s'appliquent de manière assez comparable sur l'ensemble des taxes.
- Une perte de pouvoir fiscal significative, dans la mesure où en 2020, la Communauté d'agglomération votait les taux des impositions pour 65% de sa fiscalité directe et qu'elle ne vote plus les taux que pour 30% de celles-ci en 2024.
- Un transfert de fiscalité des entreprises vers les ménages. La suppression de la taxe d'Habitation et de la CVAE se sont traduits par le versement d'une fraction de TVA. Or la TVA étant acquittée par les consommateurs finaux, ce sont bien les ménages qui assurent le financement de cette compensation.

Ainsi, l'Etat a supprimé une Taxe payée par tous, en fonction de la taille de leur habitation, pour la remplacer par une taxe payée par tous de manière identique (TVA)

	2020	2021	2022	2023	2024
Fiscalité Economique	10 222 307	10 476 623	10 778 609	11 567 495	8 831 711
... CFE Large	5 002 399	5 208 847	5 264 021	5 738 648	6 299 421
... TFPNB et Taxe Additionnelle	129 863	134 583	143 449	150 221	155 568
... Autres Taxes CET	5 090 045	5 133 193	5 371 139	5 678 626	2 376 722
Fiscalité Ménages	7 052 000	7 021 044	7 245 732	8 234 435	11 581 014
... TH	7 052 000	380 952	409 411	582 259	522 496
... TFPB	0	0	0	0	0
Fraction TVA	0	6 640 092	6 836 321	7 652 176	11 058 518
TOTAL	17 274 307	17 497 667	18 024 341	19 801 930	20 412 725
... dont produit fiscal strict	16 456 678	10 288 505	10 659 593	11 484 954	8 415 803
... dont compensations	817 629	7 209 162	7 364 748	8 316 976	11 786 269

	Moy. Annuelle	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
Fiscalité directe encaissée	4,26%	1,29%	3,01%	9,86%	3,08%

	2020	2020	2020	2020	2020
Part Fiscalité économique	59%	60%	60%	58%	43%
Part Fiscalité Ménages	41%	40%	40%	42%	57%

Au-delà, on constate également que si l’impôt acquitté par les entreprises couvrirait près de 60% de la fiscalité directe de la Communauté d’agglomération en 2020, il ne représente plus en 2024 plus 43%.

A noter toutefois, que la suppression de la CVAE est progressive. Ainsi si la Communauté d’agglomération ne la perçoit plus depuis 2024, les entreprises continueront de l’acquitter de manière dégressive jusqu’en 2027 (voire un peu plus longtemps si la proposition du nouveau Premier Ministre de surseoir à la suppression de cette taxe est adopté).

- Enfin, on note que les réformes intervenues en 2020 (THRP) et 2024 (CVAE) ont, malgré la perte de pouvoir fiscal, constitué une certaine aubaine pour la Communauté d’agglomération dans la mesure où elle a enregistré, sans alourdir la pression fiscale, une croissance de sa fiscalité supérieure à la croissance de ses bases

	Moy. Annuelle	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
Base Nette TFPB	3,48%	-1,28%	4,06%	6,71%	4,58%

	Moy. Annuelle	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
Base Nette CFE	2,34%	-5,06%	2,07%	7,14%	5,66%

	Moy. Annuelle	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
Fiscalité directe encaissée	4,51%	1,29%	3,01%	9,86%	4,08%

A NOTER : Au regard des prévisions d’inflation (2,2%) et d’évolution du PIB (1,1%) pour l’année 2024, on aurait pu imaginer, toutes choses égales par ailleurs, une croissance des recettes liées à la fiscalité directe de l’ordre de 1,5% en 2025, soit une progression de + 310 000 euros.

Toutefois, la décision de geler les compensations de THRP et CVAE à leur niveau de 2024, va priver la Communauté d’Agglomération d’une recette supplémentaire d’environ 150 000 euros.

La fiscalité affectée ou sectorielle

Saintes Grandes Rives L’agglo, eut égard aux compétences qui lui ont été transférées par ses communes membres, perçoit, sur son budget principal, trois contributions fiscales supplémentaires directement liées à ses compétences, à savoir :

- Compétence rivière : Taxe « Gemapi » (gestion des milieux aquatiques et des risques d’inondation)
- Compétence tourisme : Taxe de séjour (TS)
- Compétence aménagement : Taxe Locale sur la publicité extérieure (TLPE)

➤ La Taxe GEMAPI

Si le Conseil Communautaire est libre de fixer le montant de la Taxe GEMAPI attendu, il est tout de même encadré par certaines règles de plafonnement.

Ainsi, le produit de la taxe GEMAPI voté ne peut dépasser un double plafond prévu par le code général des impôts (CGI, art. 1530 bis) :

- un plafond de 40 € par habitant résidant sur le territoire de l'EPCI (soit 63 062 hab. x 40 € = 2 522 480 €)
- un plafond égal aux charges annuelles prévisionnelles de fonctionnement et d'investissement relatives à la compétence GEMAPI.

En outre, contrairement à la fiscalité directe, ce n'est pas le taux mais le montant de la taxe qui est voté par l'assemblée délibérante. Le produit attendu est réparti entre les différentes taxes directes (THRS, TFPB, TFPNB et CFE) proportionnellement aux recettes fiscales perçues l'année précédente.

Il est à noter que les recettes de cette taxe sont obligatoirement et exclusivement affectées aux dépenses liées à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

	2020	2021	2022	2023	2024
Montant voté	275 000	275 000	275 000	275 000	275 000

	2020	2021	2022	2023	2024
Population	62 310	62 180	62 534	62 500	62 500
Plafond population	4 984 800	4 974 400	5 002 720	5 000 000	5 000 000
% plafond appelé	6%	6%	5%	6%	6%

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses Totales	133 423	139 457	159 990	228 160	725 735
Plafond dépenses	266 846	278 915	319 980	456 320	1 451 470
% Plafond appelé	103%	99%	86%	60%	19%

Il est également intéressant de constater que la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales et le maintien d'un taux à 0% sur la Taxe foncière sur les Propriétés Bâties a eu pour effet de transférer la quasi-totalité de la Taxe Gemapi sur la Cotisation Foncière des Entreprises.

	2020	2021	2022	2023	2024
Base CFE	19 255 870	18 281 234	18 658 761	19 991 519	21 123 000
Produit CFE	4 887 140	4 639 777	4 735 594	5 073 848	5 361 017
Part dans le total	43,30%	91,51%	91,13%	88,85%	90,25%
Produit GEMAPI / CFE	119 083	251 656	250 615	244 327	248 178
Taux GEMAPI	0,62%	1,38%	1,34%	1,22%	1,17%

	2020	2021	2022	2023	2024
Base TH	80 887 006	4 852 892	5 215 433	7 417 309	6 656 000
Produit TH	6 349 630	380 952	409 411	582 259	522 496
Part dans le Total	56,26%	7,51%	7,88%	10,20%	8,80%
Produit GEMAPI / TH	154 719	20 662	21 667	28 038	24 188
Taux GEMAPI	0,19%	0,43%	0,42%	0,38%	0,36%

	2020	2021	2022	2023	2024
Base TFPB	67 880 675	67 014 449	69 734 515	74 416 192	77 824 000
Produit TFPB	0	0	0	0	0
Part dans le Total	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Produit GEMAPI / TFPB	0	0	0	0	0
Taux GEMAPI	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Base TFPNB	2 109 143	2 122 061	2 204 831	2 347 984	2 442 000
Produit TFPNB	49 143	49 444	51 373	54 708	56 899
Part dans le Total	0,44%	0,98%	0,99%	0,96%	0,96%
Produit GEMAPI / TFPNB	1 197	2 682	2 719	2 634	2 634
Taux GEMAPI	0,06%	0,13%	0,12%	0,11%	0,11%
Produit Total Fiscalité directe	11 285 913	5 070 173	5 196 378	5 710 815	5 940 412

Le principe qui avait été validé était de prévoir une enveloppe de 275 000 € chaque année pour « provisionner » sur 10 ans les dépenses de dévasement et ne pas avoir à voter des variations annuelles très importantes

Toutefois, on constate également que le maintien du montant de 275 000 euros d'impôt voté, malgré la progression des dépenses liées à la prise en charge du risque d'inondation et la croissance des bases sur lesquelles est assise la Taxe GEMAPI a eu pour effet de :

- Faire baisser le taux moyen de cette taxe
- Faire supporter au budget général une part croissante des dépenses GEMAPI

	2024	Prévisions 2025
Dépenses GEMAPI	725 735	431 678
- Taxe GEMAPI (votée)	275 000	275 000
= Participation Budget général	450 735	156 678

A NOTER : Il conviendrait donc, pour 2025 de porter le montant de la Taxe Gemapi à 432 000 euros, soit une augmentation de + 156 000 euros

➤ La Taxe de séjour (TS)

La taxe de Séjour est acquittée par le touriste ou le vacancier en plus de sa nuitée directement à l'hébergeur. Ces recettes permettent de disposer de recettes complémentaires pour développer l'Offre touristique du Territoire, son produit est d'ailleurs intégralement reversé par Saintes Grandes Rives L'Agglo à l'EPIC Office de Tourisme.

Il est à noter que le Conseil Départemental de Charente Maritime a décidé en 2009 de mettre en place une taxe additionnelle de 10% à cette Taxe de Séjour qui est perçue par la Communauté d'Agglomération et reversée annuellement.

Malgré la crise de la Covid-19 qui a lourdement impacté le secteur du tourisme en 2020 et par extension les recettes liées à la Taxe de séjour, il s'agit d'une recette relativement dynamique qui enregistre sur la période une progression moyenne annuelle de plus de 21%, avec notamment la décision intervenue en 2024 d'affecter des ressources humaines sur le recouvrement de cette taxe, et permet de proposer une recette supplémentaire de 407 000 euros à l'Office de Tourisme, soit en augmentation de près de 64% sur ce seul exercice (+ 160 000 euros).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe de Séjour Collectée	154 305	111 889	177 529	223 925	248 717	407 564

	Moy. Annuelle	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
Taxe de Séjour Collectée	21,44%	-27,49%	58,67%	26,13%	11,07%	63,87%

Il apparaît cependant que cette taxe, dont le montant n'a pas été revalorisé depuis le début du mandat est en moyenne inférieure de 20% aux montants plafond.

	Tarifs hors part départementale		
	Tarifs 2024	Plafond 2024	Plafond 2025
Palaces	3,64	4,60	4,80
Hôtels de Tourisme 5 étoiles	2,73	3,30	3,40
Hôtels de Tourisme 4 étoiles	2,09	2,50	2,60
Hôtels de Tourisme 3 étoiles	1,36	1,60	1,70
Hôtels de Tourisme 2 étoiles	0,82	1,00	1,00
Hôtels de Tourisme 1 étoile	0,73	0,80	0,80
Terrain de camping 3 à 5 étoiles	0,54	0,60	0,60
Terrain de camping 1 à 2 étoiles	0,20	0,20	0,20

*Hôtels de tourisme : Hôtels de tourisme, résidences et meublés de tourisme
 Terrain de camping : terrains de camping et emplacements de camping-car*

A NOTER : Pour 2025, le produit de cette taxe est estimé à 350 000 euros

➤ La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure est due par **toute entreprise exploitant un support publicitaire** (enseigne, pré-enseigne ou publicité) et ce, quelle que soit la nature de son activité.

Le produit de cette taxe est affecté par la Communauté d'agglomération au fonctionnement de l'Agence d'Attractivité

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TLPE	398 583	357 929	374 584	352 420	322 691	465 722

	Moy. Annuelle	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
TLPE	3,16%	-10,20%	4,65%	-5,92%	-8,44%	44,32%

Il s'agit toutefois d'une taxe relativement peu dynamique, dans la mesure où d'une part les tarifs qui ont été adoptés en 2020 n'ont pas été actualisés mais également, d'autre part, cette taxe a pour vocation de limiter « l'impact visuel » généré par les affichages publicitaires et de favoriser leur retrait.

Dans ce cadre et au regard de son objectif, on constate toutefois que si elle ne progresse pas, elle ne diminue pas non plus dans de grandes proportions.

	Tarifs depuis 2020	Plafond	Tarifs Agglo / Plafond
Enseignes < 12 m ²	12,50 €	24,40 €	51,2%
Enseignes comprises entre 12 et 50 m ²	25,00 €	48,80 €	51,2%
Enseignes supérieures à 50 m ²	50,00 €	97,70 €	51,2%
Pré-enseignes non numériques < 50 m ²	20,00 €	24,40 €	82,0%
Pré-enseignes non numériques > 50 m ²	40,00 €	48,80 €	82,0%
Pré-enseignes numériques < 50 m ²	60,00 €	73,30 €	81,9%
Pré-enseignes numériques > 50 m ²	120,00 €	144,80 €	82,9%

Pour autant, suite à des évolutions légales et réglementaires, relatives aux modalités de calcul de la surface taxable, intervenues en 2023 et un inventaire précis de l'ensemble des supports publicitaires situés à Saintes, commandé en 2024 par la Communauté d'agglomération, la base taxable a été revalorisée et à permis, en 2024, d'enregistrer une croissance de près de 140 000 euros des produits liés à cette taxe.

La fiscalité transférée

La Communauté d'agglomération de Saintes bénéficie de 2 recettes fiscales transférées :

- Les Attributions de Compensations versées par les Communes
- Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

➤ Les Attributions de compensation

Lorsqu'un transfert de compétence intervient entre les communes et leur Etablissement public de Coopération Intercommunale, les communes transfèrent également les charges correspondantes à l'exercice de la compétence (personnel, achat de fournitures, ...). Toutefois, le Code général des impôts prévoit que ce transfert de charge doit être neutralisé par un transfert des recettes équivalent.

Ainsi, dans la mesure où les charges transférées sont en principes dynamiques et évolutives, il est toujours préférable que ce transfert de charges se traduise par un transfert de fiscalité. Toutefois, cela n'est pas toujours ou possible ou suffisant (voire à contrario ce transfert de fiscalité peut être supérieur à la charge transférée et dans ce cas il appartient à l'EPCI de reverser une attribution de compensation aux communes), dans ce cas une attribution de compensation (AC) est versée à l'EPCI.

Le montant de cette Attribution de Compensation est arrêté par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et demeure invariable dans le temps, sauf dans certains cas prévus par la Loi ou nouveaux transferts de compétences.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Attribution de compensation reçue	1 896 683	1 896 683	1 965 373	1 939 266	1 939 266	1 939 266

	Moy. Annuelle	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
Attribution de compensation reçue	0,45%	0,00%	3,62%	-1,33%	0,00%	0,00%
Inflation	2,86%	0,50%	1,60%	5,20%	4,90%	2,20%

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Attribution de Compensation suivant le rythme de l'inflation		1 906 166	1 936 665	2 037 372	2 137 203	2 184 221

Depuis 2019, l'Attribution de compensation perçue par la Communauté d'Agglomération est restée assez stable dans la mesure où il n'y a pas eu de nouvelle vague de transfert de compétence. Toutefois, il est intéressant de constater que si ces attributions de compensation avaient suivi le rythme de l'inflation (que subissent les charges transférées) la Communauté d'Agglomération aurait perçu en 2024 une recette supplémentaire d'environ 250 000 euros.

➤ Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

La Loi de Finances pour 2012 a instauré cette nouvelle péréquation horizontale qui est prélevée sur les ensembles intercommunaux jugés « riches (Potentiel financier supérieur à 0,9 fois le potentiel financier moyen national) et reversé aux ensembles intercommunaux considérés comme moins favorisés au regard d'un indice synthétique calculé sur la base du Revenu moyen par habitant (60%), du Potentiel financier (20%) et de l'Effort Fiscal (20%).

Toutefois, depuis 2020, seuls les 745 premiers ensembles intercommunaux sont éligibles au Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales.

On constate d'ailleurs, dans la composition de cet indice, que la richesse fiscale (Potentiel financier) de l'ensemble intercommunal représente le même poids que l'effort réalisé pour mobiliser cette richesse fiscale (Effort Fiscal).

La réforme de la Taxe d'Habitation a d'ailleurs eu un impact important sur le critère « Potentiel financier » dans la mesure où le remplacement de la Taxe d'Habitation, pour laquelle il y avait un effet taux, par le reversement d'une part de TVA, a eu pour conséquence de relever le Potentiel financier de la Communauté d'Agglomération.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
FPIC	665 462	703 253	722 926	712 903	708 822	689 114

	Moy. Annuelle	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
FPIC	0,70%	5,68%	2,80%	-1,39%	-0,57%	-2,78%

Le montant reversé à la Communauté d'Agglomération diminue donc depuis 2022 sans pour autant que le classement de la Communauté d'Agglomération n'ait été véritablement modifié. Ainsi l'ensemble intercommunal constitué par la Communauté d'Agglomération se situe dans les 100 derniers ensembles à bénéficier de ce versement et il demeure utile de suivre de près l'évolution des critères de calcul (Potentiel Financier, revenu par habitant et Effort Fiscal) afin d'anticiper une sortie du dispositif.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Revenu / Hab.	14 164	14 094	14 480	14 859	15 016	15 528
Revenu moy / hab.	14 707	15 082	15 656	15 809	16 053	16 951
Ecart au Revenu moyen	0,963061	0,934520	0,924865	0,939893	0,935402	0,916065
Potentiel Fin / hab.	564,31	577,76	587,69	584,77	834,13	976,32
Potentiel Fin moyen / hab.	628,99	641,92	648,12	646,91	678,44	726,74
Ecart au Potentiel Fin moyen	0,897168	0,900050	0,906761	0,903943	1,229482	1,343418
Effort Fiscal	1,271184	1,292066	1,292903	1,291026	1,287444	1,268439
Effort Fiscal moyen	1,127849	1,137203	1,139921	1,146688	1,131781	1,120000
Ecart a l'EF moyen	1,127087	1,136179	1,134204	1,125874	1,137538	1,132535
Rang Agglo	730	664	654	702	650	nc
Dernier éligible	747	745	745	745	745	745

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
FPIC	665 462	703 253	722 926	712 903	708 822	689 114

	Moy. Annuelle	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
FPIC	0,70%	5,68%	2,80%	-1,39%	-0,57%	-2,78%

A NOTER : Sans augmentation des taux, l'effort fiscal de la Communauté d'Agglomération devrait continuer à se rapprocher de l'effort fiscal moyen. Une nouvelle diminution du FPIC est donc à prévoir en 2025 pour – 10 000 euros

Les Dotations et Participations

Les dotations et participations se composent principalement :

- De la Dotation Globale de Fonctionnement
- Des Subventions et participations d'organismes institutionnels
- De compensations fiscales

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF versée à la Communauté d'Agglomération est composée de deux parts : Une Dotation d'intercommunalité (30% de l'enveloppe), elle-même composée d'une dotation de base et d'une dotation de péréquation et une dotation de Compensation (70%) qui correspond aux montants anciennement perçus au titre des différentes réforme de la taxe Professionnelle.

Ces deux dotations sont relativement stables depuis 2019 pour la Communauté d'Agglomération, avec une diminution annuelle moyenne d'environ 1%, soit une baisse d'environ 40 000 euros an, ce qui correspond peu ou prou au financement d'un ETP et à 5 ETP sur la période 2019-2024.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation d'Interco	1 715 169	1 714 468	1 711 905	1 721 266	1 730 384	1 734 916
Dotation de Compensation	2 714 111	2 664 489	2 612 013	2 554 717	2 539 885	2 497 854
DGF	4 429 280	4 378 957	4 323 918	4 275 983	4 270 269	4 232 770

	Moy. Annuelle	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
Dotation d'Interco	0,23%	-0,04%	-0,15%	0,55%	0,53%	0,26%
Dotation de Compensation	-1,65%	-1,83%	-1,97%	-2,19%	-0,58%	-1,65%
DGF	-0,90%	-1,14%	-1,26%	-1,11%	-0,13%	-0,88%

A NOTER : La décision du Senat d'abonder l'enveloppe DGF de 290 M€ permettrait d'envisager un maintien de l'attribution de la Communauté d'Agglomération à son niveau 2024

La DGF devrait donc, au mieux, être maintenue à son niveau 2024, voire connaître une diminution que l'on peut estimer à 5%, soit une évolution comprise entre – 200 000 euros et 0 euro.

Les subventions des partenaires institutionnels

La Caisse d'Allocations Familiales et la MSA participent au financement des services en direction de la petite enfance et des accueils de loisirs qui ont été transférés à la Communauté d'Agglomération, notamment à travers la « Prestation de service » (aide à l'acte) et le Contrat Global Territorial (CTG).

Dans un contexte de solde démographique négatif, les participations de la CAF et de la MSA ont connu une diminution sur la période.

A noter toutefois qu'en 2024, le solde de la subvention de la CAF (environ 30% de la participation annuelle), pour environ 650 000 euros, qui sera réglé en 2025, a été rattaché à l'exercice 2024

A NOTER : En 2025, les aides de la CAF devraient connaître une nouvelle diminution de - 50 000 euros avec notamment la fermeture de la crèche 1,2,3 Soleil et la baisse du bonus mixité

La Communauté d'agglomération perçoit en outre de nombreuses aides dans le cadre de l'exercice des ses nombreuses compétences. Certaines apparaissent comme récurrentes alors que d'autres, liées à des appels à projets, interviennent ponctuellement.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Aires d'Accueil des Gens du Voyage	0	30 799	44 872	47 589	33 409	35 000
Culture (plan bibliothèques)	4 500	0	0	0	0	0
Cycle de l'eau	0	0	0	0	0	21 165
Développement Economique	0	22 244	84 650	35 028	0	0
Education	40 644	76 751	281 968	72 385	76 076	180 000
Espaces Naturels Sensibles (ENS)	0	0	0	4 519	43 230	0
OPAH et Habitat	5 000	70 614	95 733	187 700	223 121	168 833
PLU	0	0	105 330	5 500	0	0
Politique Agricole (PAT) / restauration	12 500	0	12 500	0	0	43 652
Santé (Contrat Local)	25 000	50 164	34 590	34 700	33 050	34 084
Sobriété Energétique	70 674	117 195	32 171	47 121	12 418	128 051
Tourisme	0	0	6 000	26 000	6 700	0
Politique de la Ville	32 480	73 300	60 400	73 500	85 443	48 820
TOTAL AUTRES SUBVENTIONS	190 798	441 067	758 214	534 043	513 447	659 605

Pour 2025, les aides au titre de l'OPAH et de la sobriété énergétique devraient progresser d'environ 214 000 euros, avec notamment :

- Animation OPAH 2024 : + 114 000 euros
- Prestations MAR facturées : + 23 000 euros
- Subvention Région – Plateforme Rénov' : + 20 000 euros
- 1^{ère} phase du COT ADEME + postes des conseillers en Energie : +25 000 euros
- Convention de prestation Conseiller Energie auprès des Communes : + 32 000 euros

Les services PAT, ENS et Cycle de l'Eau, les subventions attendues sont en croissance de 145 000 euros

- Appel à projet gaspillage alimentaire et forum du PAT : +32 000 euros
- Etude de l'Anglade + financement du poste ENS : + 60 000 euros
- Animation Natura 2 000 : + 23 000 euros
- Animation du GIEP (Agence de l'Eau) : 40 000 euros

Le service Education devrait enregistrer une diminution d'environ 110 000 euros dans la mesure où la subvention pour le Campus connecté n'est perçue que tous les 3 ans.

A NOTER : En 2025, les aides des partenaires institutionnels devraient progresser de + 219 000 euros

Les compensations fiscales

La Communauté d'agglomération Sainte Grandes Rives ne perçoit plus de compensations fiscales que sur la Contribution Foncière des Entreprises et notamment suite à la diminution de 50% sur les bases des locaux industriels décidée par la Loi de Finances pour 2021.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CFE	104 897	115 259	569 070	521 177	664 799	727 751
... Bases minimum	104 392	113 883	140 971	153 463	174 534	199 438
... locaux industriels			427 746	353 974	478 168	515 441
... autres	505	1 376	353	13 740	12 097	12 872
Taxe d'Habitation	663 597	702 370				
TOTAL	768 494	817 629	569 070	521 177	664 799	727 751

	Moy. Annuelle	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
CFE	47,31%	9,88%	393,73%	-8,42%	27,56%	9,47%
... Bases minimum	13,82%	9,09%	23,79%	8,86%	13,73%	14,27%
... locaux industriels	3,80%	0,00%	0,00%	-17,25%	35,09%	7,79%
... autres	91,10%	172,48%	-74,35%	3792,35%	-11,96%	6,41%
Taxe d'Habitation	-100,00%	5,84%	-100,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL	-1,08%	6,39%	-30,40%	-8,42%	27,56%	9,47%

Ces compensations ont connu une dynamique importante du fait notamment de la forte actualisation des bases qui est intervenue en 2023 et 2024.

A NOTER : Ainsi compte tenu de l'inflation prévisionnelle pour 2024, on peut estimer la progression pour 2025 de cette compensation à 2%, soit environ + 15 000 euros

Les autres recettes de gestion

Les autres recettes de gestion sont essentiellement les baux et la redevance versée par les Pompes Funèbres dans le cadre de leur Concession de service.

La mise en location des anciens locaux du siège de la Communauté d'Agglomération a permis de dégager une recette annuelle supplémentaire d'environ 150 000 euros.

A NOTER : Pour 2025, la situation devrait demeurer sensiblement identique à celle de 2024

B. Exigence sur l'effet utile des dépenses

S'interroger sur l'effet utile des dépenses constitue un enjeu majeur pour les élus de l'exécutif, où l'efficacité des ressources allouées est scrutée avec une attention croissante.

Dans un contexte de défis économiques, sociaux et environnementaux, il devient impératif de garantir que chaque euro investi génère un impact tangible et bénéfique pour les citoyens. C'est ce que s'attèle à faire l'exécutif de l'agglomération en s'assurant de la manière dont les investissements sont réalisés et de leur impact direct sur la qualité de vie des citoyens.

Dans ce contexte, l'Homme est placé au centre des préoccupations politiques (en interne comme en externe), car c'est lui qui est à la fois bénéficiaire et acteur des politiques publiques. Cette approche centrée sur l'humain nécessite une gouvernance transparente et participative, capable d'intégrer les besoins diversifiés des habitants tout en assurant une gestion efficace des ressources. C'est sous ce prisme que sera construit le budget 2025. Chaque service et élus thématiques auront à cœur d'explorer les options permettant la mise en œuvre de cette exigence d'efficacité des dépenses en plaçant l'humain au cœur de ses actions, ceci en préservant le développement économique, la cohésion sociale et la préservation de l'environnement.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Loyers	0,00	44 975,40	44 142,52	65 102,74	151 244,44	198 450,77
TOMBOUCTOU - Mission Locale					28 074,48	42 111,72
TOMBOUCTOU - CCI				19 952,00	74 223,40	108 166,80
TOMBOUCTOU - Unis Cité				800,00	2 400,00	
Terrains Familiaux		44 975,40	44 142,52	44 350,74	46 546,56	48 172,25
Redevance des Fermiers	125 000,00	121 572,91	117 219,02	112 881,27	108 692,51	110 227,64
Fermage Corme Royal					227,64	227,64
Pompes Funèbres de Saintonge	125 000,00	121 572,91	117 219,02	112 881,27	108 464,87	110 000,00
Indemnités d'Assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 579,24
TOTAL	125 000,00	166 548,31	161 361,54	177 984,01	259 936,95	332 257,65

1 - Dynamique RH : Recruter et valoriser les agents

➤ Etat des lieux de la structure des effectifs

En 2024, 812 agents ont été rémunérés dont 519 agents sur des emplois permanents. (38 sur le budget politique des déchets et 2 sur le budget transport)

Parmi ces 519 agents permanents, 51 sont des agents contractuels et 84% de cet effectif est féminin.

81 % des femmes relèvent de la catégorie C contre 62% des effectifs hommes

10 % des femmes relèvent de la catégorie B contre 23% des effectifs hommes

9 % des femmes relèvent de la catégorie A contre 15% des effectifs hommes

Les compétences détenues et exercées par la Communauté d'Agglomération expliquent en grande partie le déséquilibre de genre. En effet, à ce jour les métiers de l'éducation et plus largement de l'enfance jeunesse attirent spontanément plus les femmes que les hommes. Or, en 2024, les effectifs de l'enfance (éducation, restauration scolaire, petite enfance, centres de loisirs) représentaient 67% de l'effectif permanent et 72,44% de l'effectif total.

Au cours de l'exercice 2025, 19 départs en retraite sont attendus, alors que seulement 5 sont connus pour 2025.

	2023		2024		2025	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Total Agents	642	100	666	100	686	100,00
Contrats de droit privé	5	0,78	7	1,05	5	0,73
Contrats de droit public et fonctionnaires	637		659		681	
dont agents titulaires	385	59,97	448	67,27	444	64,72
dont agents non titulaires	252	39,25	211	31,68	237	34,55

	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Total Agents	642	100	666	100	686	100,00
Cadre A	46	7,17	48	7,21	56	8,16
Cadre B	72	11,21	72	10,81	80	11,66
Cadre C	495	77,10	519	77,93	528	76,97
Autres (collaborateur, vacataire, ass. maternelle...)	29	4,52	27	4,05	22	3,21

	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Total Agents	642	100	666	100	686	100,00
Filière Administrative	83	12,93	82	12,31	89	12,97
Filière Technique	285	44,39	311	46,70	315	45,92
Filière animation	160	24,92	157	23,57	166	24,20
Filière culturelle	1	0,16	1	0,15	1	0,15
Filière sportive	19	2,96	18	2,70	16	2,33
Filière médico-sociale	94	14,64	97	14,56	99	14,43

	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Total Agents	642	100	666	100	686	100,00
temps complet	347	54,05	354	53,15	366	53,35
Temps non complet	275	42,83	297	44,59	303	44,17
Temps partiel	20	3,12	15	2,25	17	2,48

	2023	2024
Rémunération totale	14 965 371,42 €	16 056 198,65 €
Rémunération des agents titulaires	14 913 182,23 €	15 990 859,26 €
Traitements	12 637 819,66 €	13 446 807,89 €
NBI et SFT	198 601,30 €	254 092,04 €
RI	2 076 761,27 €	2 289 959,33 €
Rémunération des agents de droit privé	52 189,19 €	65 339,39 €

➤ Formation Professionnelle

Face aux mutations contextuelles, la collectivité investit de manière continue dans la professionnalisation de ses agents (accompagnement des parcours, montée en compétences, actualisation et veille juridique) :

- Le Centre National de Fonction Publique Territoriale (CNFPT) est le partenaire historique de la formation des agents territoriaux, avec notamment 1 066 jours de formation en 2023 pour 751 sessions (il conviendra en outre de sensibiliser les encadrants et agents à l'usage des webinaires et actualité CNFPT pour les rendre acteurs de leurs parcours). Toutefois, l'expertise de certaines compétences nécessite le recours à des organismes de formation spécifiques.
- Abonnement à IDEAL CO : IDEAL CO est une plateforme de retour d'expériences professionnelles, d'échanges et de formations gratuites, sous couvert d'adhérer aux communautés concernées il est proposé de souscrire 2 « communautés » supplémentaires : le management et le développement personnel
 ➔ **Une provision de 20 000€ pour 2025 est sollicitée.**
- Les séminaires et colloques trouvent une place appropriée dans les échanges entre pairs, le partage d'expériences, d'innovation.
 ➔ **Une provision de 10 000€ est à prévoir pour l'organisation du séminaire interne et de 2 conférences annuelles.**
- Les formations sécurité obligatoires (telles que par exemple AIPR, habilitations électriques ; chlore gazeux) et les formations prévention secours (telles que SST, PSC1, gestes et postures) représentent une **provision de 21 000€ pour une cible de 250 agents.**
- Le forum prévention, pour son édition 2025, est travaillé en partenariat avec la ville de Saintes et son CCAS, le **cout prévisionnel des intervenants est estimé à 4 000€**. Il conviendra de trouver des leviers d'adhésion et de dynamisation.

Les demandes émanant des services concernent principalement :

- L'actualisation de la maîtrise des systèmes d'information et de traitement (pratique des logiciels),
- La sensibilisation des actions aux développement durable telle que la fresque du climat organisée en 2023 qui a permis de former 300 agents pour 25 000€ et les ateliers 2 tonnes en 2024 pour 5 400€, victimes de leur succès avec 60 agents participants. Ainsi, le service Transition Énergétique souhaite poursuivre les actions de formation et de sensibilisation des

agents sur les thématiques de développement Durable, sans oublier d'initier les nouveaux arrivants, il est proposé d'inscrire 6 000€ pour l'organisation de ces nouveaux ateliers.

- Des formations métiers spécifiques, Afin d'apporter des réponses aux attentes des usagers, telle que par exemple la demande des Maîtres-Nageurs Sauveteurs de bénéficier d'une formation Sport santé.
- Atelier « La marche du temps » pour 2 500€ par session
- Une action collective en faveur de l'égalité femmes-hommes (10 000€) (→ proposition passage en mode fresque du sexisme à 1 000€ le groupe de 15 à 20 agents)
- Evaluation de la conduite de projet à 3000€

L'axe devra être mis en 2025 sur l'employabilité des agents et donc les ateliers connaissance de l'environnement territorial des métiers et des compétences. L'accompagnement se fera à travers les PPR (période préparatoire au reclassement) qui induira des dépenses de formation, des déplacements, des accompagnements en reconversion type bilan de compétences

En réponse aux conclusions du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, des sessions de formation socle de base sur les principales fonctions supports : les marchés publics, les ressources humaines, les finances, la connaissance de l'environnement institutionnel et le code électoral seront organisées. En outre, il apparaît également qu'une action risques et contentieux serait opportune (2 sessions de 1 000€ chacune).

Pour cette première phase, la cible se porte sur les directeurs et responsables de service, qui auront en charge de démultiplier ces formations à leurs équipes. L'idée est de mettre en place les prémices d'une « école de formation interne » qu'il conviendra dans le temps de structurer et développer.

A noter que 10% du Budget formation peut être alloué aux formations diplômantes (BPJEPS et BAFA) et CPF. 41 000€ sont inscrits en 2025 pour boucler les couts 2023-2024 et provisionner les 2024-2025.

A NOTER : La prévision complète pour 2025 s'élève à 100 000 euros (chapitre 011) à laquelle il est proposé de prévoir 20 000 euros supplémentaires pour la formation des élus (chapitre 65).

➤ **Une commande politique conforme aux observations de la CRC : la remise en service du badgeage**

Pour faire suite à l'audit « Risques Psychosociaux » (RPS) et aux conclusions du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), l'exécutif a souhaité remettre en place le badgeage.

Porté par le service Ressources humaines via le budget de la Direction des Services Informatiques et de Télécommunication (DSIT), l'objectif est de converger vers un outil unique et efficient, permettant au service des Ressources Humaines de reprendre la main sur la gestion des temps, l'accompagnement, le conseil et le contrôle.

Aussi après passage en Comité Social Territorial en décembre 2024, une consultation sera lancée afin de remplir la commande initiale, à savoir le suivi des temps effectifs de travail, mais qui puisse également :

- Faciliter la planification complexe des agents annualisés, notamment dans les services de l'Education,
- Ouvrir un workflow à tous les agents afin qu'ils puissent consulter leurs temps théoriques et effectifs, leurs congés, leurs entretiens annuels, etc.

A NOTER : Coût estimatif du projet 90 000€ d'investissement (badgeuses, paramétrage) et 20 000€ de fonctionnement (licences, loyers)

➤ **Une structuration de l'organisation au service de l'Attractivité**

Suite à l'adoption du schéma d'attractivité en décembre 2023 et afin de répondre à l'ambition politique des élus du Territoire, il est proposé de créer une Direction de l'attractivité et du développement économique et touristique, autour des 5 axes :

1. Renforcer l'attractivité du territoire et placer l'économie au cœur des politiques de l'agglomération, en s'appuyant sur l'agence d'attractivité.
2. Renforcer l'offre foncière et immobilière par la constitution de réserves foncières, l'extension des zones d'activité économiques et le développement d'ateliers relais et des Hôtels d'entreprises en gestion propre.
3. Renforcer et diversifier le tissu économique en facilitant l'implantation de nouvelles activités économiques dans des secteurs d'avenir et à forte valeur ajoutée notamment en lien avec le projet Ferro campus et en accompagnant le tissu entrepreneurial existant pour pérenniser et développer l'activité économique.
4. Développer l'offre de services aux entreprises par des rencontres régulières des entreprises afin de créer des synergies sur le développement économique local ; Renforcer l'offre en formations professionnelles, avec les partenaires (Campus Connecté", CIPECMA et FERROCAMPUS) ; Développer un panel de services aux entreprises au sein des zones d'activités économiques (ZAE) et dans toutes les phase de leur vie
5. Affirmer Saintes comme destination touristique grâce au Schéma Local de Développement Touristique qui permettra un positionnement clair et une stratégie de communication renouvelée.

La création de cette direction nécessite la création de 3 postes (Un(e) Directeur(ice), un(e) chargé(e) de mission « foncier » et un(e) chargé(e) de mission développement) et l'évolution de 2 postes (chargé(e) de mission et responsable économie, adjoint(e) au directeur)

➤ **La communication, maillon d'accompagnement des services et de promotion des politiques publiques**

Pour aller vers une communication efficace de l'agglomération du quotidien, il convient de professionnaliser et renforcer le service actuellement doté de deux chargés de communication, rattachés directement à la Direction Générale.

Il est donc proposé de créer un 3^{ème} poste de chargé de communication. Les missions seraient ainsi réparties afin de couvrir l'ensemble du champ d'investigation de la communication institutionnelle et interne.

- Un premier poste prendra en charge la conception, la rédaction et la mise en page trimestrielle du magazine de l'agglomération et assurera le suivi des dossiers thématiques avec les services compétents sur les sujets liés au développement économique, à l'aménagement du territoire, à l'habitat, au tourisme, aux équipements culturels et sportifs et à la politique de la ville.
- Le second poste suivra les dossiers thématiques avec les services compétents sur les sujets liés à l'éducation, l'enfance et la jeunesse, les déchets et les mobilités, l'eau et les milieux naturels, le développement durable, la santé et l'action sociale et prendra en charge de la communication interne et du déploiement de la stratégie de marque employeur en lien étroit avec la direction générale des services, la direction des ressources humaines et le cabinet du Président.

- Le troisième poste de chargé(e) de communication sera spécialisé(e) dans la communication digitale, et assurera la stratégie éditoriale, la rédaction, l'animation et le développement des réseaux sociaux de la collectivité, la réalisation de supports graphiques et de vidéos à destination des supports numériques, en sus il ou elle participera à l'élaboration et à l'animation d'un nouveau site internet, en lien étroit avec les services communautaires, le cabinet du Président, les collectivités membres de l'agglomération et les partenaires ressources de la collectivité (agence d'attractivité et office du tourisme).

En outre, **un contrat en alternance** est venu renforcer l'équipe sur des missions polyvalentes, afin de bénéficier d'un accompagnement adapté par les professionnels présents dans le service.

La gestion de la **stratégie médias / presse / promotion de l'institution et du territoire** (en lien étroit avec l'agence d'attractivité) jusqu'à la rédaction des contenus à destination de la presse est assurée par le directeur de cabinet.

A NOTER : Le service comprenait 2 postes. Cette évolution implique la création d'un 3ème poste

➤ Création d'une Maison de Santé

Saintes Grandes Rives l'Agglo exerce la compétence action sociale d'intérêt communautaire dans le champ d'intervention défini par le conseil communautaire.

Suite aux délibérations adoptées par le Conseil Communautaire respectivement par délibérations n° 2014-66 du 18 septembre 2014, n°2016-13 du 5 avril 2016 et n°2020-72 du 5 mars 2020, Saintes Grandes Rives l'Agglo est compétente dans différents domaines dont celui de l'action sociale santé liée au contrat local de santé (CLS) ;

Par délibération n°2024-25 en date du 15 février 2024, le Conseil Communautaire a autorisé la signature du Contrat Local de Santé (CLS) Saintonge Romane 2024-2028 et qui fixe les 3 axes d'intervention suivants :

- Promouvoir la santé mentale et lutter contre la souffrance psychosociale ;
- Favoriser l'accès aux soins, comprenant une action « création d'un Centre de Santé » concernant uniquement l'Agglomération de Saintes Grandes Rives l'Agglo ;
- Favoriser l'accès à la prévention.

Ainsi, Saintes Grandes Rives, l'Agglo a décidé de lancer une étude de faisabilité pour la création d'un centre de santé sur son territoire. Cette étude conclut, qu'au regard du diagnostic établi, un centre de santé serait nécessaire et qu'il apparaîtrait opportun que celui-ci soit situé à Saintes, dans le quartier prioritaire de la Ville (QPV), avec une antenne sur le territoire Est/Sud-Est de Chérac.

Lors de la réunion des Vice-Présidents du 4 décembre 2023, la localisation d'un centre de santé à proximité du QPV Boiffiers-Bellevue a été retenue.

C'est dans ce cadre que le Conseil Communautaire du 04 juillet 2024 a approuvé la création d'un centre de santé, lequel sera situé dans les locaux de l'ancien siège administratif de l'agglomération sis avenue de Tombouctou à Saintes.

Ce site présente en effet l'avantage d'être à proximité immédiate du QPV Boiffiers-Bellevue et de permettre la réhabilitation d'un bâtiment appartenant à Saintes Grandes Rives, l'Agglo.

L'objectif est de créer un centre de santé généraliste avec pour objectif de devenir ultérieurement un centre de santé pluriprofessionnel universitaire.

Il convient de préciser qu'un centre de santé pluriprofessionnel universitaire, dont la définition est donnée à l'article L. 6323-1-2 du code de la santé publique (CSP), est « un centre de santé, ayant signé une convention tripartite avec l'agence régionale de santé dont il dépend, et un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel comportant une unité de formation et de recherche de médecine, de pharmacie ou d'odontologie.

Cette convention a pour objet le développement de la formation et de la recherche en soins primaires et détermine les modalités de fonctionnement, d'organisation et d'évaluation de la structure d'exercice fixées par arrêté du 18 octobre 2017. Sa signature confère au centre de santé une qualification universitaire.

Parmi les modalités fixées par cet arrêté, la signature de la convention nécessite en particulier que soient respectés les critères suivants :

- 1° Présence de praticiens agréés en qualité de maîtres de stage des universités pour l'accueil des étudiants de troisième cycle des études de médecine qui doivent constituer la majorité des praticiens en exercice.
 - o Accueil d'au moins un étudiant de deuxième cycle en médecine, de façon régulière.
 - o Accueil d'au moins deux étudiants de troisième cycle en stage de médecine générale de façon régulière.
 - o Accueil effectif ou envisagé d'autres professionnels en formation.
- 2° Réalisation de recherches en soins primaires selon les bonnes pratiques de recherche clinique :
 - o Incitation à l'adhésion des médecins à un réseau national universitaire d'investigateurs en soins primaires lorsqu'un tel réseau existe.
 - o Engagement des professionnels de la structure, quand les moyens mis à leur disposition le permettent, dans la mise en œuvre d'un recueil structuré d'informations médicales permettant une extraction automatique et l'analyse des données produites.
 - o Formalisation d'un programme de participation à des travaux de recherche liés à l'activité de la structure, le cas échéant avec l'UFR de médecine.
 - o Participation des professionnels de la structure à des revues bibliographiques et à des analyses d'articles.
- 3° statut salarié des praticiens (attesté par le contrat de travail) au sein de la structure réunissant, au moins :
 - o Un enseignant titulaire universitaire de médecine générale, ou un enseignant associé universitaire de médecine générale qui exerce son activité de soins dans la structure ;
 - o Un chef de clinique de médecine générale ou un ancien chef de clinique de médecine générale qui exerce son activité de soins dans la structure.

A NOTER : La création de ce service nécessite à minima la création d'un poste de directeur, de 2 ETP médecins et 1,6 ETP de secrétaires médicales. La masse salariale annuelle pour la mise en place de ce service est estimée à 333 000€ soit, avec une ouverture en septembre 2025, un impact budgétaire de 150 000€ sur l'exercice 2025.

➤ Les Charges de personnel et annexes

Les charges de personnel représentaient un prévisionnel initial de 22 100 000€ en 2024. Toutefois, les projections « d'atterrissage » ont nécessité une inscription complémentaire de 1 000 000 €, soit une dépense totale de 23 071 701 euros.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisionnel 2024
Charges de Personnel	18 321 803	18 315 362	19 349 653	20 445 290	21 391 912	23 071 701
	Moy. Annuelle	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
Charges de Personnel	4,72%	-0,04%	5,65%	5,66%	4,63%	7,85%

Il semble que les impacts des mesures exogènes tels que l'augmentation de 1,5% du point d'indice de juillet 2023 et le rééchelonnement indiciaire de 5 points de janvier 2024, n'ont pas été correctement impactés en année pleine sur 2024.

Sur ces dépenses il convient d'isoler les dépenses obligatoires des salaires (89%), des dépenses liées au régime indemnitaire (9%) puis des dépenses accessoires telles que les assurances statutaires (0.46%) et frais de médecine du travail entre autres (0.26%).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Salaires	10 938 389	10 941 107	11 630 103	12 273 974	12 731 707	13 792 614
+ Charges et cotisations	5 311 068	5 261 764	5 528 131	5 829 408	6 100 080	6 654 011
= Dépenses obligatoires des salaires	16 251 476	16 204 890	17 160 255	18 105 404	18 833 809	20 446 625
+ Régime indemnitaire	1 815 624	1 876 645	1 943 051	2 079 239	2 275 363	2 289 959
+ Dépenses accessoires	254 704	233 826	246 347	260 647	282 740	335 117
= Total Charges de Personnel	18 321 804	18 315 362	19 349 653	20 445 290	21 391 911	23 071 701

Les actions de la Communauté d'Agglomération en faveur des rémunérations sont notamment :

- Un régime indemnitaire :
 - o Un IFSE composé
 - D'une part mensuelle liée au poste occupé : 1 604 334 €
 - 55 agents de catégorie A pour 33% de l'enveloppe soit 9% de l'effectif
 - 78 agents de catégorie B pour 23 % de l'enveloppe soit 13% de l'effectif
 - 462 agents de catégorie C pour 44% de l'enveloppe soit 78% de l'effectif
 - Une part annuelle (versée au mois de novembre) commune (attributions individuelles identiques quel que soit le poste occupé): 385 016 €
 - o Un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) versé au mois de mars : 300 609€
- Une participation à la prévoyance : 30 000 €

A NOTER : Nous sommes en attente du décret 01/01/2025 relatif à la participation obligatoire des collectivités à 50% de la garantie de base prévoyance (invalidité +incapacité), soit une charge nouvelle de 210 000€ pour la Communauté d'Agglomération à périmètre constant.

Autre point de vigilance, un décret devrait être pris avant le 1^{er} janvier 2026 pour acter les modalités de participation obligatoire des collectivités au frais de mutuelle (contrat groupe ou labellisation). A effectif constant, cette participation est estimée à 150 000 €

- La mise en place des chèques déjeuner et la revalorisation 2024 soit un impact de 30 000 € (non prévu au Budget Primitif pour 2024).

Pour le transport : il conviendra d'arbitrer les affectations de personnel à ce budget, à ce jour la cible est de 5 postes pour les transports urbains, 3 sont affectés au budget annexe. Se pose la question du nouvel animateur DD qui œuvre pour la mobilité quotidienne et qui pourrait être impacté à 50%. Il est proposé d'affecter les 5 postes budgétaires des transports urbains au budget annexe et de refacturer 50% du chargé de mission mobilité.

A NOTER : En 2025 proposition de budget à 24 352 000 € soit 1 280 000 € de plus que le réalisé 2024 (+5,55 %)

Avec notamment :

- Les postes créés en 2024 et non encore pourvu pour 400 000€
- Les postes à créer pour le centre de santé (12 mois pour le directeur et 4 mois pour les autres postes) soit 105 000 €
- Les demandes de création de postes (+ 174 000€) :
 - o Mission France Rénov' : 95 000 €
 - 1 chargé de mission Habitat
 - 2 ETP conseillers France Rénov' (6 mois)
 - 2 ETP conseillers rénovation (recrutement 2026)
 - o Mission EJE – Cité éducative – QPV : 50 000 €
 - o Psychologue vacataire petite enfance : 29 000 €
- La prise en charge des mesures exogènes (revalorisation du point d'indice, du SMIC, rééchelonnement indiciaire, etc.) : 323 000 euros
- Le Glissement vieillesse et technicité (GVT) : avancement échelons et de grade : 170 000 euros

Outre les Charges de Personnel (Chapitre 012), il convient également :

- De reconduire la participation au COS à hauteur de 110 000€ (chapitre 65)
- De prévoir une provision de 430 000€ d'indemnités et de 20 000€ au titre de la formation des élus (chapitre 65)
- Au regard des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, de prévoir une Provision pour les Comptes Epargne Temps dont les soldes sont supérieurs à 15 jours, soit pour un montant de 130 000 €

➤ Les recettes liées aux postes

Si les charges de personnel de la Communauté d'agglomération progressent avec notamment le recrutement de nouveaux agents, il convient de noter qu'elle bénéficie de nombreux financements externes pour l'accompagner dans la mise en œuvre de nouveaux services ou de nouvelles missions.

Ainsi, en 2025 ce sont plus de 871 000 euros de subventions qui sont attendues en contrepartie de la création de postes, et notamment :

- Pour la Direction de l'Aménagement du Territoire : 4 postes subventionnés pour 162 000€
 - o 1 animateur OPAH-RU par ANAH sur 50% soit 19 500 €

- 3 conseillers France Rénov par ANAH pour 80% soit 104 000 €
- suivi administratif France rénovation par ANAH pour 80 % soit 27 000 €
- 25% du temps du responsable habitat par ANAH pour 80% soit 11 500 €
- Pour la direction de la Transition écologique : 5 postes subventionnés pour 157 900 €
 - 1 responsable des Espaces Naturels Sensibles (CD17) à 80% soit 40 000 €
 - 1 Chargé de mission Natura 2000 par Europe pour 80% soit 33 500 €
 - 1 Conseiller Energie (Financement par les communes du territoire à hauteur de 1 € / habitant) 32 400€
 - 2 postes de Conseillers Energie via la FNCCR à 32 000€
 - 1 Chargé d'animation Mobilité et Transition Ecologique pris à 50% sur le budget transport (20 000€)
 - Animation du GIEP (40 000 €) : à demander
- Pour L'ADET : 1 poste pour 20 000 €
 - 1 Chargé de mission FERROCAMPUS par la Région 20 000€
- Pour La Direction de l'Education : 506 000 €
 - 1 Poste intervenant social à la gendarmerie via l'Etat à 15 000€
 - 1 Contrat ville et PRE via l'Etat pour 46 000 €
 - 1 Chargé de mission-coordonnateur du contrat local de santé via l'ARS pour 30 000 €
 - 1 Poste RPE (EJE) via la CAF à 136 000 €
 - 1 Mission renfort Auxiliaire puériculture via la CAF à 42 000 €
 - 1 Animation inclusion pour 70 000€
 - 1 Campus connecté via banque des territoires 250 000 € sur 5 ans soit 50 000 € par an
 - 1 Coordinateur petite enfance 30% 9 000 €
 - 1 Coordinateur Contrat Territorial Globale (CTG) via la CAF 18 000 €
 - 1 Coordinateur Jeunesse via la CAF à 30 000 €
 - 4 coordonnateurs via la CAF à 60 000 €
 - France services via le fonds de relance pour 45 000 €

En outre, la Communauté d'agglomération perçoit une recette complémentaire de 327 500 € au titre de la refacturation de postes et/ou services mutualisés :

- Le coût RH du service commun de la Direction des Systèmes Informatiques et des Télécommunications est refacturé à hauteur de 46% à la ville de Saintes et au CCAS pour 261 000€ pour la ville et 58 000€ pour le CCAS,
- la mise à disposition du chargé de mission Santé et du coordonnateur Contrat Local de Santé est refacturée pour 8 500€ aux deux intercommunalités partenaires .

Enfin, la Communauté d'agglomération perçoit également des recettes au titre des atténuations de charges (remboursement des indemnités journalières, assurance statutaire, fonds de compensation du SFT, ...) pour un montant annuel de près de 180 000 euros.

2. Les autres charges de fonctionnement

Outres les charges de personnel, les charges de fonctionnement se composent essentiellement des charges à caractère général, les charges de gestion courante et les charges exceptionnelles.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisionnel 2024
011-Charges à caractère général	4 867 441	4 044 071	4 879 234	5 036 975	5 846 578	5 970 209
... 60 - fournitures	2 245 474	1 869 665	2 144 297	2 410 351	2 808 383	2 809 710
... 61 - prestations	1 729 336	1 474 577	2 010 159	1 882 061	2 228 475	2 231 199
... 62 - autres prestations	756 252	556 085	593 426	605 182	696 116	812 607
... 63 - impôts et taxes	136 380	143 744	131 353	139 381	113 604	116 694
012-Charges de personnel	18 321 803	18 315 362	19 349 653	20 445 290	21 391 912	23 071 701
014-Atténuation de Recettes	1 588 298	1 719 363	1 704 924	1 626 252	1 651 463	1 815 869
65-Charges de gestion	3 107 792	3 279 534	3 335 649	3 510 870	3 250 439	3 875 341
66-Charges financières	72 802	65 015	57 898	60 674	50 551	41 032
67-Charge exceptionnelle	749 648	914 383	511 991	1 221 942	22 840	8 924
Chapitre 68	0	0	0	0	0	5 784
<i>Chapitre 023</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>042-opérations d'ordre</i>	<i>1 204 065</i>	<i>1 639 488</i>	<i>1 262 121</i>	<i>1 640 400</i>	<i>1 517 547</i>	<i>2 191 728</i>
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	29 911 849	29 977 216	31 101 470	33 542 402	33 731 330	36 980 589
Dépenses Réelles	28 707 784	28 337 727	29 839 349	31 902 002	32 213 782	34 788 861

011 - Les Charges à caractère général

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisionnel 2024
... dont 60 - fournitures	2 245 474	1 869 665	2 144 297	2 410 351	2 808 383	2 809 710
... dont 61 - prestations	1 729 336	1 474 577	2 010 159	1 882 061	2 228 475	2 231 199
... dont 62 - autres prestations	756 252	556 085	593 426	605 182	696 116	812 607
... dont 63 - impôts et taxes	136 380	143 744	131 353	139 381	113 604	116 694
Charges à caractère général	4 867 441	4 044 071	4 879 234	5 036 975	5 846 578	5 970 209

	Moy. Annuelle	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
... dont 60 - fournitures	4,59%	-16,74%	14,69%	12,41%	16,51%	0,05%
... dont 61 - prestations	5,23%	-14,73%	36,32%	-6,37%	18,41%	0,12%
... dont 62 - autres prestations	1,45%	-26,47%	6,71%	1,98%	15,03%	16,73%
... dont 63 - impôts et taxes	-3,07%	5,40%	-8,62%	6,11%	-18,49%	2,72%
Charges à caractère général	4,17%	-16,92%	20,65%	3,23%	16,07%	2,11%

	Moy. Annuelle	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
Inflation	2,86%	0,50%	1,60%	5,20%	4,90%	2,20%

Les charges à caractère général progressent d'un peu plus de 120 000 euros en 2024. Ainsi, hormis les dépenses du chapitre 62 qui évoluent de près de 17%, du fait principalement du versement d'un fonds de concours « fluides » à la commune de Fontcouverte pour 55 000 euros, les charges à caractère général ont connu une évolution presque nulle et très inférieure à l'inflation constatée sur l'année.

Pour 2025, il a été demandé aux services de limiter l'augmentation des dépenses réalisées à la seule inflation prévisionnelle 2025.

A NOTER : Pour 2025, le chapitre 011 – charges à caractère général devrait se situer autour de 6 150 000 euros,

65 - Les Charges de gestion courante

Les Charges de gestion courante regroupent principalement les indemnités des élus et les participations versées par la Communauté d'agglomération :

- A des organismes auxquels elle adhère, notamment les différents syndicats de rivière
- A l'Office du Tourisme et à l'Agence d'Attractivité
- A ses communes membres (aide exceptionnelle à la Commune de Pisany)
- Aux personnes de droit privé dans le cadre de subventions de fonctionnement
- Autres (admissions en non-valeur et abonnements à des solutions informatiques full web)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indemnités des élus	379 592	365 892	383 229	398 215	408 452	431 101
Organismes de regroupement	370 743	382 111	477 370	449 407	480 201	509 801
... SIPAR Aides Ménagères	14 043	14 000	16 880	16 880	20 356	25 445
... SM Pays de Saintonge	277 146	277 280	276 701	312 670	345 812	353 416
... UNESCO	5 972	5 994	7 270	7 317	7 317	0
... Soluris	8 477	8 477	8 477	8 477	8 477	9 325
... EPTB Charente						21 218
... Syndicat Vallée de l'antenne	42 744	42 744	42 744	43 326	43 326	43 030
... SM Bassin de Seugne	14 361	20 000	18 376	23 751	20 000	20 000
... SM Charente Aval	8 000	13 615	16 765	36 950	34 869	37 304
... SM Bassin de la Seudre				36	43	63
Agence d'Attractivité	0	0	0	0	0	605 000
Office de Tourisme	0	492 370	390 214	492 130	390 000	230 000
Communes Membres du groupement	0	0	2 000	2 000	4 500	53 500
Subventions	2 168 539	1 983 201	1 994 095	2 027 053	1 861 997	1 920 610
Autres	188 918	55 960	88 741	142 064	105 290	114 639
Chapitre 65	3 107 792	3 279 534	3 335 649	3 510 870	3 250 439	3 875 341

Ce poste de dépense, assez stable depuis 2019, a connu une évolution importante en 2024 avec la création de l'Agence d'Attractivité (+ 605 000 €).

Ce chapitre devrait connaître une légère baisse en 2025 compte tenu d'une part de la diminution de la subventions versée à l'Agence d'Attractivité qui a bénéficié en 2024 du versement indu d'un montant de TVA de 206 000 euros (Contrat de prestation initialement conclu, assujetti à versement de TVA, remplacé en cours d'année par une subvention d'équilibre, non assujettie à la TVA) et à laquelle il a été demandé de réduire ses dépenses d'environ 100 000 euros et, d'autre part, du relèvement d'environ 120 000 euros de la subvention de l'Office de Tourisme dont les subventions 2023 et 2024 avaient été diminuées pour apurer l'excédent cumulé jugé excessif.

A NOTER : Réduction de l'enveloppe 2024 de 75 000 euros

014- Les atténuations de recettes

Les atténuations de recettes se composent principalement :

- Des attributions de compensations que verse la Communauté d'Agglomération aux Communes membres qui lui ont transférés plus de ressources fiscales que de charges lors des transferts de compétences.
Ces montants d'Attribution de compensation sont figés tant qu'il n'est pas procédé à de nouveaux transferts de compétences,
- Du reversement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), qui est un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements institués après la suppression de la taxe professionnelle en 2010. Celui-ci n'a pas vocation à évoluer dans le temps,
- Du reversement de la Taxe de Séjour perçue à l'Office de Tourisme et au Conseil Départemental de la Charente Maritime.
Ce reversement évolue selon le même rythme que la Taxe de Séjour puisqu'il s'agit d'un reversement à l'euro – l'euro.

A NOTER : Pour 2025, les dépenses de ce chapitre rester stable en 2025

67 - Les Charges exceptionnelles

Par nature exceptionnelles, les charges regroupées dans ce chapitre sont difficilement prévisibles et régulièrement de faible montant. Toutefois, c'est également sur ce chapitre que sont inscrites les dépenses liées au versement de la subvention d'équilibre du budget annexe des transports.

A noter également que ce chapitre a également enregistré en 2020 et 2021 les aides versées par la Communauté d'Agglomération au secteur économique dans le cadre de la pandémie de Covid-19

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Subvention Budget Transports	735 000	820 000	300 000	1 200 000	0	0
Fonds de soutien COVID	0	73 669	183 033	0	0	0
Autres	14 648	20 714	28 958	21 942	22 840	8 924
Chapitre 67	749 648	914 383	511 991	1 221 942	22 840	8 924

Au regard des résultats du Budget annexe de la régie des transports, il n'y aura pas de versement de subvention d'équilibre en 2025.

A NOTER : Pour 2025, les dépenses de ce chapitre seront maintenues à un niveau de 10 000 euros

3. Bilan

Au regard des prévisions ci-dessus les prévisions pour 2025 seraient les suivantes

	Budget Voté 2024	CA Prévisionnel 2024	Demandes de Crédits 2025
Chapitre 011	6 893 426	5 970 209	6 150 000
Chapitre 012	23 200 000	23 070 557	24 352 000
Chapitre 014	1 816 333	1 815 869	1 668 000
Chapitre 65	4 391 448	3 875 341	3 800 000
Chapitre 66	50 800	41 032	35 000
Chapitre 67	18 300	8 924	10 000
Chapitre 68	10 000	5 784	50 000
<i>Chapitre 023</i>	0	0	2 875 019
<i>Chapitre 042</i>	2 132 927	2 191 728	1 755 000
DEPENSES FONCTIONNEMENT	38 513 234	36 979 445	40 695 019
DRF	36 380 307	34 787 718	36 065 000
Chapitre 002	2 112 787	2 112 787	3 312 019
Chapitre 013	118 000	203 049	200 000
Chapitre 70	3 910 810	3 981 497	4 200 000
Chapitre 73	22 970 448	23 288 324	23 300 000
Chapitre 731	50 000	159 500	0
Chapitre 74	8 003 821	9 166 839	8 430 000
Chapitre 75	467 581	344 663	350 000
Chapitre 76	0	2 992	3 000
Chapitre 77	19 787	178 939	0
<i>Chapitre 042</i>	860 000	853 873	900 000
RECETTES FONCTIONNEMENT	38 513 234	40 292 462	40 695 019
RRF Exercice	37 653 234	39 438 590	39 795 019
RESULTAT	0	3 313 017	0
Résultat Réel	1 272 927	4 650 872	3 730 019

III - Saintes Grandes Rives : Bilan et ambitions

Saintes Grandes Rives, au cœur d'une dynamique territoriale ambitieuse, se projette vers l'horizon 2025 avec des objectifs clairs et déterminés. L'attractivité, moteur économique et touristique cherche à renforcer l'identité locale tout en attirant de nouveaux habitants et entreprises. Les transitions écologiques, quant à elles, s'inscrivent dans une volonté de préserver l'environnement et d'adopter de nouveaux modes de vie, essentiels face aux enjeux climatiques contemporains. Enfin, la dimension sociale vise à garantir l'équité et la solidarité sur le territoire, en favorisant l'accès aux services publics et en valorisant la participation citoyenne. Ensemble, ces axes stratégiques dessinent une vision innovante pour Saintes Grandes Rives, s'appuyant sur une planification rigoureuse et participative, en phase avec les aspirations des habitants et les défis du futur.

A. La préservation d'une capacité à agir en 2025 : un programme ambitieux mais une équation budgétaire qui sécurise le financement des investissements prévus

1) Le budget principal

Le Programme Pluriannuel des investissements du budget principal se répartit en 12 thématiques (dont la gestion des déchets qui est portée par le Budget Annexe de la Régie des Déchets) :

	2025	2026	2027	2028
Requalification ZAE	96 000	96 000	1 464 176	1 464 176
Déficit des ZAE	0	0	289 460	868 380
Aides à l'immobilier d'entreprise	200 000	200 000	200 000	200 000
1. ECONOMIE	296 000	296 000	1 953 636	2 532 555
OPAH 2018	250 000	119 553	0	0
OPAH 2023	200 000	250 000	250 000	250 000
Logement Social	650 000	250 000	250 000	350 000
2. HABITAT	1 100 000	619 553	500 000	600 000
PLUi	341 550	235 719	235 719	0
3. AMENAGEMENT	341 550	235 719	235 719	0
Désenvasement	0	0	150 000	200 000
EPU - Schéma Directeur	520 000	300 000	80 000	80 000
EPU - Travaux	400 000	400 000	400 000	400 000
EPU - Zone des Charriers	0	500 000	600 000	600 000
Etude Zones Humides	325 390	0	0	0
<i>Renouvellement STEP (2029 - ...)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
4. CYCLE DE L'EAU	1 245 390	1 200 000	1 230 000	1 280 000

	2025	2026	2027	2028
Centre de Santé	231 000	0	0	0
MILO	30 000	42 548	1 056 825	1 014 278
123 Soleil et Passerelle	352 570	1 170 875	490 875	0
Nouvelle Piscine	160 000	3 020 000	4 740 000	2 230 000
Investissement récurrent Piscine	238 000	230 000	230 000	100 000
Ludothèque	0	1 250 000	450 000	0
Investissement récurrent Ecoles	150 000	150 000	150 000	150 000
Informatique Ecoles	120 000	120 000	120 000	120 000
Matériel et véhicules cuisine	267 000	100 000	100 000	100 000
Cuisine Centrale	60 000	210 000	2 075 000	2 000 000
5. SERVICES A LA POPULATION	1 608 570	6 293 423	9 412 700	5 714 278
Signalétique	150 000	150 000	150 000	150 000
Aides à la filière touristique	50 000	50 000	50 000	50 000
Aqueducs	225 000	225 000	0	0
Fonds de développement touristique (2029-2030)	0	0	0	0
6. TOURISME	425 000	425 000	200 000	200 000
PCAET	20 000	0	0	0
Développement des ENR	200 000	200 000	200 000	200 000
7. DEVEVELOPPEMENT DURABLE ET ENR	220 000	200 000	200 000	200 000
Flow vélo - gros entretien	135 000	40 000	40 000	40 000
Maison du Vélo	100 000	0	0	0
Itinéraire Chermignac - Thénac - Saintes	505 400	0	0	0
Itinéraire St Georges des Coteaux - Saintes	505 215	1 258 500	0	0
Flow vélo - Quai des Roches	0	0	500 000	300 000
Flow vélo - Yzer	0	0	500 000	0
Itinéraire St Jacques de Compostelle	0	0	100 000	0
Itinéraire Maillage Saintes	0	0	121 250	121 250
Itinéraire Chaniers - Saintes	0	0	0	920 000
Cheminement aqueducs	0	0	0	50 000
Flow vélo – République (2029)	0	0	0	0
Itinéraire Pessines – Saintes (2029)	0	0	0	0
Itinéraire Les Gonds - Saintes (2030)	0	0	0	0
Itinéraire Fontcouverte - Saintes (2031)	0	0	0	0
8. ACTIVITE DE PLEINE NATURE - MOBILITE	1 245 615	1 298 500	1 261 250	1 431 250
Aire de Grand Passage	50 000	450 000	50 000	50 000
9. POLITIQUE DE LA VILLE	50 000	450 000	50 000	50 000
Divers acquisitions et travaux	250 000	250 000	250 000	250 000
Informatique	330 000	200 000	200 000	200 000
Flotte de Véhicules	190 000	100 000	100 000	100 000
10. MOYENS GENERAUX	770 000	550 000	550 000	550 000
Fonds de Concours élargis	400 000	400 000	400 000	400 000
Fonds de Concours spécifiques	1 050 000	0	0	0
11. AIDES AUX COMMUNES	1 450 000	400 000	400 000	400 000
TOTALE DEPENSES D'EQUIPEMENT	8 752 125	11 968 195	15 993 305	12 958 083

FINANCEMENT DU PPI

	2025	2026	2027	2028
ECONOMIE	296 000	296 000	1 953 636	2 532 555
HABITAT	1 100 000	619 553	500 000	600 000
AMENAGEMENT	341 550	235 719	235 719	0
CYCLE DE L'EAU	1 245 390	1 200 000	1 230 000	1 280 000
SERVICES A LA POPULATION	1 608 570	6 293 423	9 412 700	5 714 278
TOURISME	425 000	425 000	200 000	200 000
DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENR	220 000	200 000	200 000	200 000
ACTIV. PLEINE NATURE - MOBILITE	1 245 615	1 298 500	1 261 250	1 431 250
POLITIQUE DE LA VILLE	50 000	450 000	50 000	50 000
GESTION DES DECHETS	0	0	0	0
MOYENS GENERAUX	770 000	550 000	550 000	550 000
AIDES AUX COMMUNES	1 450 000	400 000	400 000	400 000
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	8 752 125	11 968 195	15 993 305	12 958 083
Capital	322 742	333 126	557 153	1 264 967
... Dette Ancienne	322 742	333 126	233 874	165 073
... Dette nouvelle	0	0	323 279	1 099 894
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 074 867	12 301 321	16 550 457	14 223 050
Epargne Nette	1 300 000	1 289 616	1 065 589	357 775
Subventions et FCTVA	3 383 999	4 486 000	4 447 301	4 511 975
Emprunt	0	4 594 568	11 037 567	9 353 300
TOTAL RECETTES	4 683 999	10 370 184	16 550 457	14 223 050
Fonds de Roulement au 01/01/n	7 681 000	3 431 137	1 500 000	1 500 000
- variation du fonds de roulement	4 249 863	1 931 137	0	0
= Fonds de roulement au 31/12/n	3 431 137	1 500 000	1 500 000	1 500 000

La Dette

Au 1^{er} janvier 2025, le capital restant du (CRD) du Budget principal sera de 2 447 957 euros avec une annuité de 355 231 euros, hors intérêts courus et non échus.

DETTE ANCIENNE

		2020	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Emprunt 542	CRD 01/01/n	294 293	140 204	96 036	49 350	0	0	0	0
Montant : 686 020,58 euros	Capital		44 168	46 687	49 350	0	0	0	0
Année :2001	Intérêts		6 681	4 162	1 499	0	0	0	0
Taux : 5,56%	Annuité		50 849	50 849	50 849	0	0	0	0
Emprunt 541	CRD 01/01/n	326 992	155 782	106 707	54 833	0	0	0	0
Montant : 762 245,09 euros	Capital		49 075	51 874	54 833	0	0	0	0
Année :2001	Intérêts		7 423	4 624	1 666	0	0	0	0
Taux : 5,56%	Annuité		56 499	56 499	56 499	0	0	0	0
Emprunt 9089246	CRD 01/01/n	308 622	168 387	129 133	88 042	45 027	0	0	0
Montant : 500 000,00 euros	Capital		39 254	41 091	43 014	45 027	0	0	0
Année :2012	Intérêts		7 075	5 238	3 315	1 302	0	0	0
Taux : 4,60%	Annuité		46 329	46 329	46 329	46 329	0	0	0
Emprunt MON251641	CRD 01/01/n	175 180	95 596	73 315	49 988	25 566	0	0	0
Montant : 283 730,31 euros	Capital		22 282	23 327	24 421	25 566	0	0	0
Année :2013	Intérêts		4 483	3 438	2 344	1 199	0	0	0
Taux : 4,69%	Annuité		26 765	26 765	26 765	26 765	0	0	0
Emprunt ONE6967045/46	CRD 01/01/n	628 039	391 063	328 960	265 645	201 114	135 344	68 319	0
Montant : 900 000,00 euros	Capital		62 102	63 315	64 531	65 770	67 025	68 319	
Année :2014	Intérêts		7 031	5 818	4 603	3 364	2 108	814	
Taux :1,88%	Annuité		69 134	69 134	69 134	69 134	69 134	69 134	0
Emprunt 5385001	CRD 01/01/n	0	1 809 728	1 713 806	1 617 359	1 520 381	1 422 870	1 324 823	1 226 236
Montant : 2 000 000,00 euros	Capital		95 922	96 447	96 978	97 511	98 047	98 587	99 129
Année :2020	Intérêts		9 734	9 208	8 678	8 144	7 608	7 069	6 527
Taux :0,55%	Annuité		105 656	105 656	105 656	105 656	105 656	105 656	105 656
TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL	CRD 01/01/n	1 733 125	2 760 760	2 447 957	2 125 215	1 792 089	1 558 214	1 393 142	1 226 236
	Capital		312 803	322 742	333 126	233 874	165 073	166 906	99 129
	Intérêts		42 428	32 489	22 105	14 009	9 716	7 883	6 527
	Annuité		355 231	355 231	355 231	247 884	174 789	174 789	105 656

Il est à noter que cette dette a été mobilisée, pour la totalité des 6 emprunts non soldés, sur des taux fixes.

Le taux moyen de cette dette est 1,54% et la durée d'extinction moyenne de la dette est de 7,16 ans.

Cette extinction de la dette permettra de voir, sans nouvelle mobilisation d'emprunt, une baisse de l'annuité de 100 000 euros en 2027, de 70 000 euros supplémentaires en 2028 et de 70 000 euros en 2030.

Enfin, au regard du niveau d'Epargne Brut 2024 prévisionnel, le ratio d'extinction de la dette est de 2,37 ans, ce qui place le budget principal dans une situation très satisfaisante (inférieur à 8 ans).

Dans la cadre du PPI présenté ci-avant, une dette nouvelle serait mobilisée comme il suit :

DETTE NOUVELLE (PPI)

	2025	2026	2027	2028
Capital	0,00	4 594 568	11 037 567	9 353 300
Taux annuel	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%
Durée (années)	20	20	20	20

Annuité Emprunt 2025		0	0	0
... Intérêts		0	0	0
... Capital		0	0	0
... CRD		0	0	0

Annuité Emprunt 2026			323 279	323 279
... Intérêts			160 810	155 123
... Capital			162 469	168 155
... CRD			4 432 099	4 263 943

Annuité Emprunt 2027				776 615
... Intérêts				386 315
... Capital				390 300
... CRD				10 647 267

Capital	0	0	162 469	558 456
Intérêts	0	0	160 810	541 438
Annuité		0	323 279	1 099 894

DETTE TOTALE

	2025	2026	2027	2028
Dettes Anciennes	355 231	355 231	247 884	174 789
... Capital	322 742	333 126	233 874	165 073
... Intérêts	32 489	22 105	14 009	9 716
Dettes Nouvelles	0	0	323 279	1 099 894
... Capital	0	0	162 469	558 456
... Intérêts	0	0	160 810	541 438
Annuité Nouvelle	355 231	355 231	571 163	1 274 683

2) Le Budget Annexe de la Régie des Déchets

Rétrospective financière

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Moy. Annuelle	2022/2021	2023/2022	2024/2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 337 570	1 496 817	1 572 862	1 750 204	9,38%	11,91%	5,08%	11,28%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 081 678	3 183 059	3 408 042	3 277 031	2,07%	3,29%	7,07%	-3,84%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 654 299	2 842 400	3 079 069	3 083 236	5,12%	7,09%	8,33%	0,14%
66 CHARGES FINANCIERES	151	110	1 565	1 646	121,78%	-27,15%	1324,15%	5,14%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	151 725	119 431	67 501	146 334	-1,20%	-21,28%	-43,48%	116,79%
042 O/OE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	676 093	641 363	690 018	636 643	-1,98%	-5,14%	7,59%	-7,74%
DEPENSES FONCT.	7 901 517	8 283 180	8 819 056	8 895 093	4,03%	4,83%	6,47%	0,86%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	479 733	489 726	354 596	319 511	-12,67%	2,08%	-27,59%	-9,89%
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	12 714	26 205	22 194	3 722	-33,60%	106,11%	-15,31%	-83,23%
70 PRODUITS DE SERVICES ET DOMAINE	7 653 664	8 033 713	8 668 058	9 532 090	7,59%	4,97%	7,90%	9,97%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	38 035	15 248	0	80 473	s.o	-59,91%	-100,00%	s.o
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	37 277	37 517	35 443	35 360	-1,74%	0,64%	-5,53%	-0,23%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	110 644	22 715	47 692	15 708	-47,83%	-79,47%	109,96%	-67,06%
042 O/O DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	59 176	12 652	10 584	12 243	-40,86%	-78,62%	-16,35%	15,67%
RECETTES FONCT.	8 391 243	8 637 776	9 138 567	9 999 107	6,02%	2,94%	5,80%	9,42%
RESULTAT FONCT.	489 726	354 596	319 511	1 104 014				

Les mesures mise en place depuis 2021 (relèvement des tarifs, réorganisation du service de collecte, ...) ont permis au budget annexe de la régie des transports d'inverser la tendance pour avoir en 2024 une croissance des recettes très nettement supérieure à celle des dépenses et dégager ainsi le niveau d'épargne nécessaire pour faire face d'une part à l'augmentation de la participation qui sera appelée par Cyclad à compter de 2025 mais également d'autre part pour faire face à l'ambitieux et nécessaire programme pluriannuel des investissements

CHAINE DE L'EPARGNE

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
RECETTES D'EXPLOITATION	7 741 690	8 112 682	8 725 696	9 651 646
- DEPENSES D'EXPLOITATION	7 073 548	7 522 276	8 059 973	8 110 470
= RESULTAT D'EXPLOITATION	668 142	590 406	665 723	1 541 175
+ RESULTAT FINANCIER (Hs intérêts de la dette)	0	0	0	0
+ RESULTAT EXCEPTIONNEL (Hs cessions)	-41 081	-102 191	-19 808	-130 626
= EPARGNE DE GESTION	627 061	488 215	645 915	1 410 549
- Intérêts de la dette	151	110	1 565	1 646
= EPARGNE BRUTE (CAF)	626 910	488 105	644 349	1 408 903
- Capital de la Dette	28 667	21 500	28 667	35 833
= EPARGNE NETTE	598 244	466 605	615 682	1 373 070

Outre ce niveau d'épargne nette plus que doublé en 2024, le budget annexe de la régie des déchets dispose également désormais d'un fonds de roulement confortable qui lui permettra de limiter son recours à l'emprunt.

FONDS DE ROULEMENT

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
DEPENSES D'EQUIPEMENT	123 229	1 047 873	218 988	508 470
- EPARGNE NETTE	598 244	466 605	615 682	1 373 070
- FCTVA	20 321	158 703	16 267	42 030
- SUBVENTIONS	0	0	0	186 699
- CESSIONS	0	5 475	0	0
- EMPRUNT	0	0	0	0
= BESOIN DE FINANCEMENT	-495 337	417 090	-412 961	-1 093 328

FONDS DE ROULEMENT AU 01/01/n	3 769 250	4 264 587	3 847 496	4 260 457
- BESOIN DE FINANCEMENT	-495 337	417 090	-412 961	-1 093 328
= FONDS DE ROULEMENT AU 31/12/n	4 264 587	3 847 496	4 260 457	5 353 786

Éléments prospectifs

Le syndicat Mixte Cyclad, auquel la Communauté d'agglomération adhère pour la partie traitement des déchets, doit faire face à la modernisation de ses installations et notamment du Centre de tri d'Altriane, pour un montant de 40 M€ HT et de l'unité de valorisation énergétique de Paillé pour un montant de 30 M€ HT.

Pour financer ces nouvelles installations, Cyclad a fait savoir qu'il devait en répercuter le coût sur ses adhérents en procédant à une augmentation des cotisations de 48% en 2025.

Après négociation, Cyclad a admis de solliciter Monsieur le Préfet de Charente Maritime afin qu'il soit procédé à un étalement sur 5 ans des charges exceptionnelles.

Pour autant, l'augmentation de cotisation à laquelle sera soumise la régie des déchets demeure conséquente et nécessitera un relèvement en 2025 des tarifs de la redevance appelée auprès de ses usagers de 5% afin de compenser 50% de cette hausse.

	2024	2025	2026	2027	2028
Participation Cyclad	2 837 790	3 681 475	3 387 929	3 210 382	3 036 659
Evolution		+843 685	-293 546	-177 547	-173 723

	2024	2025	2026	2027	2028
Redevances	9 532 090	9 961 000	9 961 000	9 961 000	9 961 000
Evolution		+428 910	+0	+0	+0

	2024	2025	2026	2027	2028
Solde		-414 775	+293 546	+177 547	+173 723

Ainsi pour 2025, la section de fonctionnement devrait s'équilibrer comme suit

		Budget 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 974 848,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 536 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 714 975,70
66	CHARGES FINANCIERES	150,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100 000,00
68	dotation aux amortissements	20 000,00
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	1 326 218,30
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	500 000,00
DEPENSES FONCT.		11 172 192,00
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 104 014,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	9 961 178,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	39 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	32 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 000,00
RECETTES FONCT.		11 172 192,00
RESULTAT FONCT.		0,00

Programme pluriannuel des Investissements

Le budget annexe de la régie des déchets doit, d'ici 2028 porter un important PPI de plus de 18 M€ TTC d'ici 2028 avec notamment :

- Le renouvellement des véhicules de collecte, dont la vétusté induit d'importantes charges d'entretien qui ne cessent de progresser pour atteindre en 2024 plus de 462 000 euros TTC ;
- La mise en place d'une collecte en Apport volontaire sur la rive gauche de Saintes,
- La restauration des points d'apport volontaire sur la rive droite de Saintes,
- La construction d'une nouvelle déchetterie à Saintes,
- La construction d'une recyclerie dans le prolongement de la nouvelle déchetterie
- ...

	2025	2026	2027	2028
RENOUVELLEMENT DES BOM	1 240 000	930 000	310 000	300 000
RENOUVELLEMENT DES VEHICULES AV	455 839	0	0	300 000
CONTRÔLE ACCES DECHETTERIE		90 000		
NOUVELLE DECHETTERIE	50 000	200 000	3 206 000	
RECYCLERIE	61 675	216 021	1 186 247	5 528 572
ENTRETIEN DES SITES	80 000	80 000	80 000	80 000
RENOUVELLEMENT DES BACS	40 000	40 000	40 000	40 000
RENOUVELLEMENT COLONNES AERIENNES	15 000	15 000	15 000	15 000
INVEST. RIVE GAUCHE		309 920		
RESTAURATION RIVE DROITE	1 111 800	412 100	412 100	412 100
COMPOSTAGE INDIVIDUEL	27 000	27 000	27 000	27 000
COLLECTE BIODECHETS	75 345			
ACQUISITION BOM	0	0	0	0
ACQUISITION VEHICULE AV	716 000	0	0	0
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 872 659	2 320 041	5 276 347	6 702 672
Capital	7 166	0	0	87 498
... Dette Ancienne	7 166	0	0	0
... Dette nouvelle	0	0	0	87 498
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 879 825	2 320 041	5 276 347	6 790 171
Epargne Nette initiale	1 370 000	1 370 000	1 370 000	1 370 000
+ impact leviers	109 377	-115 065	218 476	177 084
+ Augmentation redevances	428 000	0	0	0
+ impact cyclade	-844 000	-550 000	-462 000	-373 000
+ impact dette	0	7 166	0	-177 498
= Epargne Nette corrigée	1 063 377	712 101	1 126 476	996 586
FCTVA	580 457	347 742	790 850	1 004 637
Emprunt	0	0	2 500 000	4 500 000
TOTAL RECETTES	1 643 834	1 059 843	4 417 327	6 501 223
Fonds de Roulement au 01/01/n	5 351 510	3 115 519	1 855 321	996 301
- variation du fonds de roulement	2 235 991	1 260 198	859 020	288 948
= Fonds de roulement au 31/12/n	3 115 519	1 855 321	996 301	707 353

La Dette

Le Budget de la Régie des Déchets ne compte qu'un seul emprunt, souscrit à taux variable en 2015. Cet emprunt sera soldé à la fin du 1^{er} trimestre 2025.

DETTE ANCIENNE

		2020	2024	2025	2026
Emprunt A3309967	CRD 01/01/n	150 500	35 833	7 166	0
Montant : 279 499,93 euros	Capital		28 667	7 166	0
Année : 2015	Intérêts		1 157	69	0
Taux : Variable	Annuité		29 824	7 235	0

Le financement du PPI 2024-2028 va nécessiter le recours à l'emprunt pour un montant total de 7 000 000 euros

DETTE NOUVELLE

	2025	2026	2027	2028
Capital	-0,37	0	2 500 000	4 500 000
Taux annuel	3,60%	3,60%	3,60%	3,60%
Taux mensuel	0,30%	0,30%	0,30%	0,30%
Durée (années)	20	20	20	20
Durée (mois)	240	240	240	240

Annuité Emprunt 2027				177 498
... Intérêts				90 000
... Capital				87 498
... CRD				2 412 502

Annuité Emprunt 2028				
... Intérêts				
... Capital				
... CRD				

Capital	0	0	0	87 498
intérêts	0	0	0	90 000
Annuité		0	0	177 498

DETTE TOTALE

	2025	2026	2027	2028
Dette Ancienne	7 235	0	0	0
... Capital	7 166	0	0	0
... Intérêts	69	0	0	0
Dette Nouvelle	0	0	0	177 498
... Capital	0	0	0	87 498
... Intérêts	0	0	0	90 000
Annuité Nouvelle	7 235	0	0	177 8

2) Le Budget Annexe des transports et de la mobilité

Rétrospective financière

		2021	2022	2023	2024	Moy. Annuelle	2022/2021	2023/2022	2024/2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	84 772	80 055	102 123	124 359	13,63%	-5,56%	27,57%	21,77%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	214 354	207 654	229 029	204 250	-1,60%	-3,13%	10,29%	-10,82%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0	0	0	-1 200	s.o	s.o	s.o	s.o
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 373 394	5 040 621	4 989 729	5 076 768	5,10%	15,26%	-1,01%	1,74%
66	CHARGES FINANCIERES	3 335	2 607	1 897	1 179	-29,28%	-21,81%	-27,25%	-37,83%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	s.o	s.o	s.o	s.o
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	412 451	431 958	372 249	306 527	-9,42%	4,73%	-13,82%	-17,66%
DEPENSES FONCT.		5 088 306	5 762 895	5 695 026	5 711 882	3,93%	13,26%	-1,18%	0,30%
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	638 701	475 932	1 009 659	1 138 531	21,25%	-25,48%	112,14%	12,76%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	593 522	657 487	700 453	663 668	3,79%	10,78%	6,53%	-5,25%
73	IMPOTS ET TAXES	1 818 861	2 640 934	3 125 321	4 149 751	31,65%	45,20%	18,34%	32,78%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 648 916	1 641 937	1 696 120	1 638 608	-0,21%	-0,42%	3,30%	-3,39%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	358 037	141 660	287 998	125 498	-29,49%	-60,43%	103,30%	-56,42%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	538 663	1 203 400	2 800	14	-97,01%	123,40%	-99,77%	-99,49%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	18 703	11 203	11 206	0	-100,00%	-40,10%	0,03%	-100,00%
RECETTES FONCT.		5 615 403	6 772 554	6 833 557	7 716 070	11,17%	20,61%	0,90%	12,91%
RESULTAT FONCT.		527 097	1 009 659	1 138 531	2 004 188				

Après que le budget principal soit venu abonder le budget annexe de la régie des transports de 300 000 euros en 2021 et de 1 200 000 euros en 2022, la décision de relever le taux du versement mobilité a permis à ce budget annexe de retrouver un solde de gestion positif

CHAINE DE L'EPARGNE

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
RECETTES D'EXPLOITATION	4 419 336	5 082 019	5 809 892	6 577 525
- DEPENSES D'EXPLOITATION	4 672 520	5 328 329	5 320 881	5 404 176
= RESULTAT D'EXPLOITATION	-253 184	-246 310	489 011	1 173 349
+ RESULTAT FINANCIER (Hs intérêts de la dette)	0	0	0	0
+ RESULTAT EXCEPTIONNEL (Hs cessions)	538 663	1 203 400	2 800	14
= EPARGNE DE GESTION	285 479	957 090	491 811	1 173 363
- Intérêts de la dette	3 335	2 607	1 897	1 179
= EPARGNE BRUTE (CAF)	282 144	954 483	489 914	1 172 184
- Capital de la Dette	91 850	89 994	90 705	68 940
= EPARGNE NETTE	190 294	864 489	399 209	1 103 244

En outre, le budget annexe a également pu au cours des dernières années reconstituer un fonds de roulement important qui s'avère nécessaire au regard du coût de remplacement des véhicules

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
DEPENSES D'EQUIPEMENT	111 490	163 025	116 415	81 615
- EPARGNE NETTE	190 294	864 489	399 209	1 103 244
- FCTVA	293 001	0	309 593	515 674
- SUBVENTIONS	0	51 165	0	0
- CESSIONS	0	0	0	0
- EMPRUNT	145 103	78 098	0	9 984
= BESOIN DE FINANCEMENT	-516 908	-830 727	-592 387	-1 547 288

FONDS DE ROULEMENT AU 01/01/n	0	516 908	1 347 634	1 940 021
- BESOIN DE FINANCEMENT	-516 908	-830 727	-592 387	-1 547 288
= FONDS DE ROULEMENT AU 31/12/n	516 908	1 347 634	1 940 021	3 487 308

Eléments prospectifs

Le budget devrait, pour 2025, constituer un budget de stricte reconduction.

	2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	222 010
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	285 100
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	20 000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 647 000
66 CHARGES FINANCIERES	1 000
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 272 250
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	260 000
DEPENSES FONCT.	8 707 360
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 004 188
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	726 812
73 IMPOTS ET TAXES	4 170 000
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 641 680
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	161 680
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0
RECETTES FONCT.	8 707 360
RESULTAT FONCT.	0
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	50 000
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	90 000
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 021 586
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0
DEPENSES INVEST.	3 161 586

001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	301 461
10	DOTATIONS ET FONDS DIVERS	0
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	327 875
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 272 250
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	260 000
RECETTES INVEST.		3 161 586
RESULTAT INVEST.		0
RESULTAT DE CLOTURE		0

La Dette

Au 1^{er} janvier 2025, le budget annexe des transports ne comptera plus qu'un seul emprunt et un capital restant du de 46 325 euros.

La dette de ce budget sera complètement éteinte à la fin de l'exercice 2025.

		2020	2024	2025	2026	2027
Emprunt ONE6967046 Montant : 220 000,00 euros Année :2014 Taux : 1,53%	CRD 01/01/n	114 257	23 565	0	0	0
	Capital		23 565	0	0	0
	Intérêts		230	0	0	0
	Annuité		23 794	0	0	0
Emprunt 9855593 Montant : 445 000,00 euros Année :2016 Taux : 0,79%	CRD 01/01/n	315 168	137 207	46 325	46 325	0
	Capital		45 375	45 735	46 097	0
	Intérêts		950	590	228	0
	Annuité		46 325	46 325	46 325	0
TOTAL DETTE VILLE	CRD 01/01/n	429 425	160 771	46 325	46 325	0
	Capital		68 940	45 735	46 097	0
	Intérêts		1 179	590	228	0
	Annuité		70 119	46 325	46 325	0

4) Le Budget annexe de l'Hôtel d'entreprises

Le Budget annexe de l'Hôtel d'Entreprise fonctionne, depuis 2021, comme un budget de reconduction se bornant à assurer le fonctionnement des équipements existants qui cependant parvient à s'équilibrer par les seules recettes liées aux redevances perçues.

Rétrospective financière

		2021	2022	2023	2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 137	21 695	11 854	7 619
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	0	0	4
66	CHARGES FINANCIERES	0	0	0	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0	0	0
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 253	43 253	43 253	43 452
DEPENSES FONCT.		55 390	64 948	55 107	51 074
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	41 598	61 264	35 897	33 815
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	62 325	26 850	40 088	43 875
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0		206	0
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 731	12 731	12 731	12 731
RECETTES FONCT.		116 654	100 845	88 921	90 421
RESULTAT FONCT.		61 264	35 897	33 814	39 346

CHAINE DE L'EPARGNE

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
RECETTES D'EXPLOITATION	62 325	26 850	40 088	43 875
- DEPENSES D'EXPLOITATION	12 137	21 695	11 854	7 622
= RESULTAT D'EXPLOITATION	50 188	5 155	28 234	36 253
+ RESULTAT FINANCIER (Hs intérêts de la dette)	0	0	0	0
+ RESULTAT EXCEPTIONNEL (Hs cessions)	0	0	206	0
= EPARGNE DE GESTION	50 188	5 155	28 440	36 253
- Intérêts de la dette	0	0	0	0
= EPARGNE BRUTE (CAF)	50 188	5 155	28 440	36 253
- Capital de la Dette	21 000	22 050	21 000	22 575
= EPARGNE NETTE	29 188	-16 895	7 440	13 678

FONDS DE ROULEMENT

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
DEPENSES D'EQUIPEMENT	0	0	11 200	0
- EPARGNE NETTE	29 188	-16 895	7 440	13 678
- FCTVA	0	0	0	0
- SUBVENTIONS	0	0	0	0
- CESSIONS	0	0	0	0
- EMPRUNT	0	1 050	1 575	1 050
= BESOIN DE FINANCEMENT	-29 188	15 845	2 185	-14 728
FONDS DE ROULEMENT AU 01/01/n	126 594	155 783	139 937	137 752
- BESOIN DE FINANCEMENT	-29 188	15 845	2 185	-14 728
= FONDS DE ROULEMENT AU 31/12/n	155 783	139 937	137 752	152 480

Perspective pour 2025

En 2025, Saintes Grandes Rives L'agglo souhaite développer l'offre de locaux à destination des entreprises.

Pour ce faire la Communauté d'agglomération souhaite investir près de 800 000 euros pour la mise à disposition d'environ 1 000 m² de locaux supplémentaires.

Ces travaux seront financés à 100% par un emprunt dont le remboursement sera assuré par les redevances appelées auprès des futurs locataires.

PREVISION BUDGETAIRE 2025

		2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 800
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	30 955
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 597
DEPENSES FONCT.		98 352
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	39 346
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	46 275
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 731
RECETTES FONCT.		98 352
RESULTAT FONCT.		0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	21 000
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	800 000
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 731
DEPENSES INVEST.		833 731
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	113 134
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	646 045
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	30 955
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 597
RECETTES INVEST.		833 731
RESULTAT INVEST.		0
RESULTAT DE CLOTURE		0

FINANCEMENT DE L'OPERATION D'EQUIPEMENT 2025

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Travaux	800 000	0	0	0	0	0	0
Remboursement Dette	0	45 500	45 500	45 500	45 500	45 500	45 500
Entretien / fluides	0	10 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Total Dépenses	800 000	55 500	65 500	65 500	65 500	65 500	65 500
Emprunt	646 000	0	0	0	0	0	0
Autofinancement	154 000	0	0	0	0	0	0
Redevances	0	35 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000
Total Recettes	800 000	35 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000
Solde Annuel	0	-20 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500
Solde Cumulé	0	-20 500	-16 000	-11 500	-7 000	-2 500	2 000

L'opération envisagée pourrait donc s'équilibrer à l'horizon 2031.

Programmation Pluriannuelle des Investissements

Au-delà du projet de construction de nouveaux ateliers en 2025, la Communauté d'Agglomération souhaite pouvoir multiplier l'offre de locaux sur l'ensemble du territoire intercommunal

	CA 2024	2025	2026	2027	2028
RECETTES D'EXPLOITATION	43 875	46 275	47 201	48 145	49 107
+ Recettes Nouvelles	0	0	35 700	92 820	135 660
- DEPENSES D'EXPLOITATION	7 622	10 000	10 200	10 404	10 612
- Dépenses Nouvelles	0	0	10 200	24 480	32 640
= RESULTAT D'EXPLOITATION	36 253	36 275	62 501	106 081	141 515
+ RESULTAT FINANCIER (Hs intérêts)	0	0	0	0	0
+ RESULTAT EXCEPTIONNEL (Hs cessions)	0	0	0	0	0
= EPARGNE DE GESTION	36 253	36 275	62 501	106 081	141 515
- Intérêts de la dette ancienne	0	0	0	0	0
- intérêts de la dette nouvelle	0	0	22 610	39 310	55 189
= EPARGNE BRUTE (CAF)	36 253	36 275	39 891	66 770	86 326
- Capital de la Dette ancienne	22 575	21 000	21 000	21 000	21 000
- Capital de la Dette nouvelle	0	0	22 843	41 323	60 273
= EPARGNE NETTE	13 678	15 275	-3 953	4 447	5 053

DEPENSES D'EQUIPEMENT	0	800 000	500 000	500 000	500 000
- EPARGNE NETTE	13 678	15 275	-3 953	4 447	5 053
- FCTVA	0	0	0	0	0
- SUBVENTIONS	0	0	0	0	0
- CESSIONS	0	0	0	0	0
- EMPRUNT	0	646 000	500 000	495 000	495 000
= BESOIN DE FINANCEMENT	-13 678	138 725	3 953	553	-53

FONDS DE ROULEMENT AU 01/01/n	137 752	151 430	12 705	8 752	8 199
- BESOIN DE FINANCEMENT	-13 678	138 725	3 953	553	-53
= FONDS DE ROULEMENT AU 31/12/n	151 430	12 705	8 752	8 199	8 252

La Dette

Le Budget de l'Hôtel d'entreprise n'enregistre qu'un seul emprunt consenti par le Département à taux à 0%

DETTE ANCIENNE

		2025	2026	2027	2028	2029
Emprunt HDE	CRD 01/01	84 000	63 000	42 000	21 000	0
Montant : 420 000 euros	Capital	21 000	21 000	21 000	21 000	0
année : 2006	intérêts	0	0	0	0	0
taux : 0%	annuité	0	21 000	21 000	21 000	0

DETTE NOUVELLE

		2025	2026	2027	2028	2029
Emprunt 2025	CRD 01/01	0	646 000	623 157	599 514	575 044
Montant : 646 000 euros	Capital	0	22 843	23 643	24 470	25 327
durée : 20 ans	intérêts	0	22 610	21 810	20 983	20 127
taux : 3,5%	annuité	0	45 453	45 453	45 453	45 453
Emprunt 2026	CRD 01/01	0	0	500 000	482 319	464 020
Montant : 500 000 euros	Capital	0	0	17 681	18 299	18 940
durée : 20 ans	intérêts	0	0	17 500	16 881	16 241
taux : 3,5%	annuité	0	0	35 181	35 181	35 181
Emprunt 2027	CRD 01/01	0	0	0	495 000	477 496
Montant : 495 000 euros	Capital	0	0	0	17 504	18 116
durée : 20 ans	intérêts	0	0	0	17 325	16 712
taux : 3,5%	annuité	0	0	0	34 829	34 829
Emprunt 2028	CRD 01/01	0	0	0	0	495 000
Montant : 495 000 euros	Capital	0	0	0	0	17 504
durée : 20 ans	intérêts	0	0	0	0	17 325
taux : 3,5%	annuité	0	0	0	0	34 829
DETTE NOUVELLE	Capital	0	22 843	41 323	60 273	79 887
	intérêts	0	22 610	39 310	55 189	70 405
	annuité	0	45 453	80 634	115 463	150 291

DETTE TOTALE

		2025	2026	2027	2028	2029
DETTE TOTALE	CRD 01/01	84 000	709 000	1 165 157	1 597 833	2 011 560
	Capital	21 000	43 843	62 323	81 273	79 887
	intérêts	0	22 610	39 310	55 189	70 405
	annuité	21 000	66 453	101 634	136 463	150 291

5) Les Budgets annexes des zones d'Activités Economiques**Les Résultats 2024**

La Communauté d'agglomération Saintes Grandes Rives gère 4 budgets de zones d'activités, dont le fonctionnement est un peu particulier dans la mesure où ces budgets ont pour vocation de retracer l'évolution du stock de terrains à aménager puis aménagés.

Au 1^{er} janvier 2024, Saintes grandes Rives L'agglo disposait, tous budgets confondus, d'un stock comptable de terrains d'une valeur globale de 3 720 811 euros.

Des travaux sont venus valorisés ce stock pour un montant de 78 285 euros

Des sorties (cessions de terrains) du stock ont été constatées pour un montant total de 1 927 034 euros.

Ainsi, à la fin de l'exercice 2024, la valeur du stock, s'élevait à 1 872 062 euros.

		ZAC Centre Atlantique	ZAC des Charriers	ZAE la Sauzaie	ZAE Diverses	TOTAL Zones
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 933	16 792	1 073	51 488	78 285
042	O/O ENTRE SECTIONS	2 629 251	307 268	0	264 188	3 200 707
DEPENSES FONCT.		2 638 184	324 060	1 073	315 676	3 278 992
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE	1 881 149	0	0	45 880	1 927 029
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	4	1	0	0	5
042	O/O ENTRE SECTIONS	757 031	324 059	1 072	269 796	1 351 959
RECETTES FONCT.		2 638 184	324 060	1 073	315 676	3 278 992
RESULTAT FONCT.		0	0	0	0	0
001	RESULTAT REPORTE D'INVEST	0	0	520 104	0	520 104
040	O/O ENTRE SECTIONS	757 031	324 059	1 072	269 796	1 351 959
DEPENSES INVEST.		757 031	324 059	521 176	269 796	1 872 062
040	O/O ENTRE SECTIONS	2 629 251	307 268	0	264 188	3 200 707
RECETTES INVEST.		2 629 251	307 268	0	264 188	3 200 707
RESULTAT INVEST.		1 872 220	-16 791	-521 176	-5 608	1 328 645
RESULTAT DE CLOTURE		1 872 220	-16 791	-521 176	-5 608	1 328 645
Stock d'entrée (01/01/2024)		2 629 251	307 268	520 104	264 188	3 720 811
+ Travaux 2024		8 933	16 792	1 073	51 488	78 285
- cessions 2024		1 881 153	1	0	45 880	1 927 034
= Stock de sortie (31/12/2024)		757 031	324 059	521 176	269 796	1 872 062

Projection 2025 et PPI

Les prévisions budgétaires ont été établies au regard des travaux à réaliser au cours de l'exercice 2025 mais sans toutefois disposer d'éléments suffisamment avancés quant aux ventes de terrains à intervenir. Dès lors, l'équilibre a été obtenu par l'inscription d'un emprunt global d'équilibre d'environ 2 200 000 euros.

		ZAC Centre Atlantique	ZAC des Charriers	ZAE la Sauzaie	ZAE Diverses	TOTAL Zones
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	53 767	1 358 100	47 000	724 130	2 182 997
042	O/O ENTRE SECTIONS	757 031	324 059	521 176	269 796	1 872 062
DEPENSES FONCT.		810 798	1 682 159	568 176	993 926	4 055 059
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE	0	0	0	0	0
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	0	0	0	0	0
042	O/O ENTRE SECTIONS	810 798	1 682 159	568 176	993 926	4 055 059
RECETTES FONCT.		810 798	1 682 159	568 176	993 926	4 055 059

RESULTAT FONCT.		0	0	0	0	0
001	RESULTAT REPORTE D'INVEST	0	0	0	0	0
040	O/O ENTRE SECTIONS	810 798	1 682 159	568 176	993 926	4 055 059
DEPENSES INVEST.		810 798	1 682 159	568 176	993 926	4 055 059
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	53 767	1 358 100	47 000	724 130	2 182 997
040	O/O ENTRE SECTIONS	757 031	324 059	521 176	269 796	1 872 062
RECETTES INVEST.		810 798	1 682 159	568 176	993 926	4 055 059
RESULTAT INVEST.		0	0	0	0	0
RESULTAT DE CLOTURE		0	0	0	0	0

Stock d'entrée (01/01/2024)	757 031	324 059	521 176	269 796	1 872 062
+ Travaux 2024	53 767	1 358 100	47 000	724 130	2 182 997
- cessions 2024	0	0	0	0	0
= Stock de sortie (31/12/2024)	810 798	1 682 159	568 176	993 926	4 055 059

La Dette

Aucun emprunt n'a été contracté sur les budgets des zones d'activités

B. Les actions prioritaires du prochain exercice budgétaire

1. Economie, écologie et tourisme : Le trio gagnant pour une agglomération attractive

a) Attractivité

Créée fin 2023, l'Agence d'Attractivité a pris son envol en 2024 avec la mise en œuvre d'un plan d'acculturation et de promotion de la marque de territoire « Le Bonheur c'est si Saintes », qui s'appuie sur un réseau d'Ambassadeurs en plein développement qui compte à ce jour près de 200 acteurs locaux avec un objectif de 1 000 ambassadeurs à l'horizon 2026.

Il est à noter que l'Agence a repris début 2024 le Pôle Innovation et le KUBE, et gère désormais l'ensemble des activités liées à l'incubation et la pépinière d'entreprises.

Un travail en lien avec les services de l'Agglo est engagé pour mettre en œuvre en 2025 des actions de Promotion de l'offre d'accueil du Territoire (Aménagement des ZA, Ateliers relais et Hôtels d'Entreprises), dans le même temps un rapprochement est opéré avec l'Office du Tourisme afin d'articuler les actions de promotion et le lien avec les partenaires socio-professionnels.

b) Développement économique

En 2025, Saintes Grandes Rives l'Agglo déploiera le volet immobilier de son schéma de développement économique 2022-2026 pour renforcer son offre d'accueil aux entreprises et aux porteurs de projets et faciliter le parcours immobilier des entreprises sur le territoire. Cela se traduira par la création d'un réseau d'Hôtels d'entreprises répartis sur l'ensemble du territoire, avec une première réalisation à Chérac sur une surface de 1 000 m² divisés en plusieurs espaces.

Ces investissements seront complétés par un travail sur la détection des friches économiques et la densification des zones d'activité.

L'Agence d'Attractivité sera chargée de la promotion de cette nouvelle offre.

L'agglomération renforcera ses moyens humains pour mettre en œuvre une politique de prospection et mieux accompagner les chefs d'entreprise et les porteurs de projets qui souhaitent s'implanter ou se développer sur le territoire.

En matière de foncier économique, l'année 2024 a été consacrée à la poursuite des étapes préalables au volet aménagement du Schéma de Développement Economique voté en décembre 2023. Les négociations foncières sur les extensions programmées à court terme ont été menées et verront leur concrétisation aboutir en début d'année 2025 sur une surface de l'ordre de 26ha. Parallèlement, les études règlementaires et opérationnelles ont été conduites sur ces secteurs d'extension, 2025 voit donc les budgets annexes des Zones d'Activités Economiques programmées à court terme, la ZAC CA phase 2, Les Brandes et Les Charriers Sud (Colas-Déchetterie), intégrer les études de maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux. En 2025, l'agglomération poursuivra également le travail de mobilisation du foncier pour les opérations d'extension programmées à moyen terme en menant notamment des Déclaration d'Utilité Publique sur les secteurs les plus difficiles.

En complément d'une consommation d'espace nécessaire au développement des entreprises endogènes du territoire et à l'accueil de nouvelles entreprises, le schéma de développement économique de l'agglomération s'est doté de fiches actions visant la mobilisation des friches et la requalification, densification des zones d'activités existantes. En 2024, ces actions ont été initiées par le lancement d'une première étude d'identification des gisements potentiels sur l'ensemble des ZAE ; en 2025 il s'agira au travers de la stratégie foncière initiée par l'agglomération de qualifier et de mettre en place les outils pour la maîtrise et la mobilisation de ces fonciers économiques stratégiques.

Dans un contexte de raréfaction du foncier, le développement économique doit évoluer et innover pour investir de nouvelles « surfaces » cela passe par l'intensification des usages, la mutualisation des espaces, la densification verticale et horizontale, l'optimisation des process, le parcours « résidentiel » des entreprises... les actions initiées par l'agglomération en 2024 et celles qui seront mises en œuvre en 2025 traduisent une volonté forte d'investir les champs de l'optimisation et de la sobriété foncière dans l'objectif d'une dynamique et d'un développement économique durable.

Sur le volet ESS, après une année 2024 consacrée au bilan de son action et à la réflexion sur la stratégie à conduire, l'agglomération engagera la mise en œuvre de sa nouvelle feuille de route ESS. En 2025, l'agglomération relancera une plateforme de financement participatif et un appel à projet pour soutenir les projets des structures ESS locales.

Enfin, l'année 2025 verra la mise en œuvre des nouveaux dispositifs d'aides aux entreprises conventionnés avec les Région Nouvelle-Aquitaine.

c) Le Tourisme

Les travaux menés en 2024 dans le cadre de l'élaboration du Schéma de développement de l'Economie Touristique Durable ont contribué à définir le rôle de chacun des Acteurs locaux. Ainsi le Territoire est en ordre de marche pour engager la mise en œuvre de ce qui constitue aujourd'hui notre feuille de route pour les 5 années à venir. Ce Schéma s'articule autour de 4 Axes stratégiques :

1. Coopérer et Innover pour mettre en tourisme l'offre autour de trois filières signature : le gallo-Romain, le Fleuve et les Vallées, les activités de pleine nature.
2. Fédérer les acteurs autour d'un projet partagé
3. Viser l'excellence et le durable

4. Structurer le tourisme de proximité

Le schéma intégrera également la mise en œuvre du volet touristique du Plan Climat Air Energie dont les actions validées portent sur l'accompagnement des structures touristiques à la transition énergétique, la sensibilisation des touristes aux éco-gestes, l'organisation écoresponsable des événements et la promotion de l'itinérance douce et des circuits de randonnées.

En outre un partenariat avec le service Eaux et Milieux Naturel est engagé pour :

- Sensibiliser aux enjeux Eaux et Biodiv
- Valoriser les milieux naturels tout en les préservant et les impactant au minimum
- Accompagner les porteurs de projets dans la réalisation de leur dossier environnementaux
- Valoriser les productions locales en lien avec le PAT,
-

Enfin, une étude sur la signalisation et la signalétique touristique et patrimoniale sera également conduite en 2025 en vue d'améliorer le fonctionnement touristique du territoire et d'intégrer les orientations du Schéma de Développement de l'Economie Touristique Durable.

Un diagnostic de l'existant ; l'élaboration d'une charte graphique et d'un programme d'investissements sont les livrables attendus au début du deuxième semestre 2025. Le partenariat avec les collectivités de proximité sera poursuivi avec le lancement dans le cadre de l'Entente Val de Charentes du Projet « Micro-Aventures », et un échange d'expérience sur les pratiques de gestion de la Taxe de séjour.

La réussite des 19 événements portés par l'agglomération au cours de la saison touristique 2024 en partenariat avec les communes du territoire appelle à la reconduction d'un programme d'animations en 2025 sur la base des concepts d'animations déjà initiés : L'Escapade sur le Fleuve Charente, les Echappées Rurales et les Cinés Plein air. (60 000 €)

En complément, le soutien apporté à la programmation des Préludes organisée par l'Abbaye aux Dames, sera renouvelé et amplifiée pour irriguer encore plus le Territoire. Le dispositif de soutien aux événements touristiques d'intérêt communautaire expérimenté en 2024 n'ayant pas eu l'effet escompté, il a été décidé de concentrer les moyens techniques et financiers sur des événements à fort potentiel et dont le rayonnement participe à l'attractivité de Saintes Grandes Rives, le festival Transatlantique répondant à tous ces critères, il fera l'objet d'un accompagnement technique et financier dès cette année. En complément et dans une logique expérimentale, Saintes Grandes Rives l'Agglo souhaite également soutenir la mise en œuvre d'un Festival itinérant qui a vocation à animer les communes rurales sur le principe d'un programme hebdomadaire de spectacles, pièces de théâtre, musique, à destination des habitants et des jeunes du territoire organisés sous un chapiteau de cirque.

Le service tourisme, en lien avec le service économie poursuivra l'accompagnement des porteurs de projets touristiques. (Enveloppe de 50 000 euros). Le règlement d'intervention des aides régionales économiques et environnementales (SRDEII : Schéma Régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de Nouvelle Aquitaine) a fait l'objet d'une réécriture en 2024 et a été validé par la Région NA.

En complément, le service Tourisme en lien avec le service Economie, et en s'appuyant sur le réseau consulaire, va mettre en œuvre une offre d'accompagnement (sur la base de prestations conseils) des acteurs du Tourisme.

En ce qui concerne la Maison des Aqueducs, un travail sur la mise en tourisme est actuellement conduit intégrant la mise en commercialisation, et plusieurs scénarios d'exploitation de cet équipement pour une ouverture à la rentrée de septembre 2025.

2024 a été l'année la plus importante en termes d'aménagement du schéma de valorisation du fleuve Charente porté par le Conseil Départemental, connu sous l'appellation « Contrat Fleuve », avec le

remplacement des pontons de Chaniers et l'implantation du ponton Saintes (Port Larousselle), mis en exploitation par la société Locaboat, et celui de Dompierre.

Enfin, l'Office de Tourisme en tant qu'opérateur mandaté par l'agglomération poursuivra son action en matière d'accueil, de promotion touristique, de commercialisation de l'offre et d'accompagnement des entreprises. Pour lui permettre de mener à bien ses actions, et s'inscrire pleinement dans le Schéma de développement de l'Economie Touristique Durable, une nouvelle convention d'objectifs et de moyens est en cours d'écriture.

d) Une politique d'aide aux associations en phase avec les ambitions de l'agglomération

Forte d'un tissu associatif riche, contribuant très largement à l'attractivité du territoire, la politique de subventions en direction des associations restera dynamique pour 2025. La campagne intègre le nouveau règlement d'attribution des subventions qui diffuse les grandes orientations de l'agglomération, qu'il s'agisse de transition écologique ou d'égalité Hommes Femmes, et rend plus transparents pour les associations du territoire les critères pris en compte pour la décision d'attribution.

L'augmentation prend en compte pour 12 500€ les subventions CAF à destination de certaines associations, pour lesquelles la CAF utilise l'agglomération comme « boîte aux lettres », sur le bonus territoire comme sur les réponses aux appels à projets auxquels ont aussi répondu les centres sociaux.

Pour 5000 € il s'agit de la demande d'accueil d'un jeune en service civique international (mesure nouvelle)

2. La mise en œuvre du Plan Climat Air Energie (PCAET)

Au cours des deux dernières années, Saintes Grandes rives, l'Agglo, a mené diverses actions structurantes afin d'être en mesure d'accompagner le territoire dans la transition écologique sur plusieurs axes.

Le projet de direction a permis de mettre en place quatre services sachant que pour deux d'entre eux les moyens financiers alloués sont portés par des budgets annexes (transport et régie des déchets). Les services Eaux-Milieus naturels et Climat-Energie-Ressources relèvent eux du budget principal.

a) Le Cycle de l'eau et les milieux naturels

Une politique de gestion et de préservation des milieux et de la ressource en eaux qui se consolide :

Concernant le service Cycle de l'Eau et Milieux Naturels, les deux dernières années ont été marquées par la montée en charge des questions de la gestion des eaux pluviales et les impacts liés aux inondations auxquels le territoire a dû faire face.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la démarche d'élaboration du schéma directeur pluvial initié en 2024 pour les 36 communes, qui prévoit les productions suivantes :

- Une base de données de tous les réseaux et équipements existants (y compris les fossés jusqu'au « point de rejet »),
- Une cartographie du réseau par commune,
- Des modélisations hydrologiques et hydrauliques des bassins versant problématiques en amont des zones urbaines et un plan d'action précisant les travaux et ou aménagements à prévoir.

Quatre bureaux d'études sont mobilisés. Le montant prévisionnel est de 985 000 euros dont 50% financés par l'Agence de l'Eau et 193 873 euros par le Conseil Départemental.

Une part importante de ces travaux alimentera le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) pour la partie zonage et règlement et fournira une feuille de route à l'agglomération pour les 10 prochaines années.

En matière de réalisations, en plus des chantiers qui se déroulent sur les communes en matière d'aménagement du réseau pluvial, les travaux sur le Bassin de l'Ecosite ont été réalisés en 2023 et 2024, permettant une meilleure gestion de l'eau et une préservation et sécurisation du captage d'eau potable stratégique de Lucérat. Le coût total de cette opération s'élève à 1 517 633,16 euros TTC dont 33 % ont été financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et 30% par Eau 17. En effet, suite à la prorogation de l'arrêté préfectoral de protection de captage de Lucérat, pour permettre aux entreprises et aux collectivités de se mettre en conformité avec la réglementation, l'ensemble des Maîtres d'Ouvrage doivent déposer les dossiers en phase projet (PRO) avant le second semestre 2026 pour bénéficier des financements de 40 % de l'Agence de l'eau et auront jusqu'en 2028 pour réaliser les travaux. Les travaux pour l'agglomération concernent l'aménagement pluvial des 6 autres bassins. Le coût de ces travaux a été estimé à 3,5 MEuros. En 2025, l'agglomération engagera la maîtrise d'œuvre de ces travaux (Maîtrise d'œuvre commune au département, à Eau17 et à l'agglo). La maîtrise d'œuvre s'élève à 100 000 € pour la partie pluviale.

Au regard des différents enjeux écologiques, l'agglomération devra renforcer ses actions en matière de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) ; cette approche privilégiant des solutions « douces et durables » d'aménagement sera intégrée au schéma directeur des eaux pluviales. Ces « solutions fondées sur la nature » permettent de diminuer les coûts de 30 %, de solliciter des subventions dans le cadre du nouveau programme de l'agence de l'eau, de répondre à des questions telles que la place du végétal en ville, Il convient de noter que les sols de la région de Saintes sont très adaptés à ce type d'aménagements

Suite aux inondations conséquentes de 2023/2024 et aux questionnements des administrés, l'agglomération s'est engagée et investit dans ces enjeux en :

- Signant le PAPI Charente (partenariat étroit avec l'EPTB)
- S'engageant à cofinancer les travaux de limitation de la vulnérabilité des habitations, des entreprises et des bâtiments publics sensibles. Le partenariat monté avec l'Etat, l'EPTB, le Département et l'Agglo permet de financer à 100 % les diagnostics et les travaux dans un cadre prédéfini. Un partenariat avec Procivis permet également de faire l'avance des frais pour les propriétaires occupants. Une centaine de diagnostics ont été réalisés en 2024 et les premiers travaux auront lieu début 2025.
- travaillant aux côtés de la Ville de Saintes à la démarche « Atelier des Territoires », pilotée par les services de l'Etat. Cette démarche propose aux différents acteurs locaux d'élaborer collectivement une vision d'avenir à partir des atouts et des ressources locales pour définir les actions à entreprendre collectivement.

Par ailleurs, les syndicats de rivière auxquels l'agglomération a transféré la compétence GEMAPI ont, quant à eux, finalisé leur plan de gestion d'entretien des bassins versants et des rivières.

Des travaux concernant la prévention des inondations ont été effectués. Ceux-ci portent principalement sur les opérations de Désenvasement

Des études de ruissellement et d'identification des zones humides (nécessaires dans le cadre de l'élaboration du PLUi) sont également en cours.

Toujours sur l'axe « Milieux Naturels » hormis la poursuite du portage de l'animation du site Natura 2000 (65 000 €) pour lequel la stratégie a été validée et l'animation consolidée, qui n'appelleront pas d'augmentation de dépenses, l'agglomération s'est engagée dans l'animation de la politique des ENS en lien avec le Conseil Départemental. Depuis mai 2024 le travail réalisé a permis de proposer une stratégie et un programme d'actions pour les 2 ans à venir. Ainsi, l'animation s'organisera autour de 4 thématiques :

- Animer les territoires et accompagner les acteurs,
- Etudier pour mieux connaître, mieux préserver, mieux intervenir,
- Accompagner techniquement et financièrement la mise en place d'intervention pour préserver les milieux,
- Ouvrir au public, communiquer, sensibiliser,

Le budget, programmé en 2024 pour le lancement de la démarche était de 13 000 €, une enveloppe de 91 000 € est proposée pour 2025

Enfin, concernant l'Eau potable et l'Assainissement, Eau 17 poursuivra ses missions en s'appuyant sur les budgets annexes financés par les redevances acquittées par les consommations d'eau. Le budget principal n'intervient pas dans ce financement mais il sera appelé pour 100 000 € pour le co-financement des travaux sur les réseaux unitaires.

Le Projet Alimentaire Territorial : des actions à amplifier

Le Projet alimentaire Territorial, initié en 2022, dispose de crédits concernant essentiellement des prestations (pour 15 000 €) et le financement d'un poste (0,5 ETP), mis à disposition par la Chambre d'Agriculture pour 17 000 €.

2025 sera une année charnière pour ce projet avec :

- la proposition d'une montée en charge des actions concernant le gaspillage alimentaire dans les écoles dès janvier 2025 avec la réponse à un appel à projet proposé par le conseil régional pour l'obtention de subventions. Une subvention de 28 700 € a été accordée à la Communauté d'agglomération.
- Les 1ers éléments permettant le positionnement de la CDA sur la réplication du programme « Terres de Sources » en Charente Maritime consistant au montage de marchés publics valorisant les productions locales respectueuses de l'environnement.
- La question de la reconduction du PAT qui arrive à échéance en juin 2025 : une réflexion sera menée avec le Comité de Pilotage lors du premier semestre 2025 pour proposer un programme d'actions, adapté à l'ambition retenue et à un nouveau budget estimatif prévisionnel pour la période 2025-2028.
L'objectif de cette révision est l'obtention de la labellisation qui permettra d'accéder à de nouveaux financements

C'est pourquoi, le budget proposé est de 65 000 €, comprenant l'intégration des dépenses concernant la participation de l'Agglomération au financement de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « Terres de Sources » (20 000 €).

Malgré les contraintes d'approvisionnement et l'inflation, l'agglomération fait des choix forts afin de maintenir le même niveau de qualité et de sécurité dans les assiettes.

Acteur important de l'économie locale, le service restauration scolaire déploie efforts et imagination pour permettre aux entreprises locales de répondre aux marchés de fournitures bio et circuits courts de l'agglo. En lien avec le Programme Alimentaire territorial de l'agglomération, une des priorités pour

la Direction demeure l'accompagnement des producteurs locaux dans une structuration de filières, afin d'augmenter le pourcentage imposé par la loi EGALIM des dépenses de Bio à hauteur de 20% (aujourd'hui 7%).

La question des marchés est essentielle pour garantir la sécurité des approvisionnements et contenir les coûts : ainsi en 2024 les produits laitiers ont dû être commandés hors marché. Ce lot, resté infructueux pendant 12 mois, a occasionné un dépassement de 106 000 € (53% d'augmentation). En 2025, le service groupera différents lots pour rendre plus attractive la collaboration avec l'agglomération.

En 2025, l'inflation baisse sur plusieurs familles de produits. Il a été mis fin à la rentrée 2024 à la convention avec le département sur la préparation des repas par le collège de Burie, ce qui permettra d'économiser 49 000 € sur 2025. La lutte contre le gaspillage alimentaire et la limitation de la part événementielle permettent de compléter les efforts du service et d'absorber en partie l'effort accru attendu sur les circuits courts et l'augmentation de la part de produits BIO locaux (autour de 60% plus cher).

Le service souhaite également former les enfants du territoire à être des consommateurs responsables : des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ont été renforcées en 2024 et continueront en 2025, des visites de fermes seront de nouveau proposées. Le service a commencé à développer en 2024 son école du Goût pour nos élèves, projet amplifié sur 2025, sans surcoût pour l'agglomération.

Depuis plusieurs années les cuisines ont fait le choix du « Zéro plastique ».

Le budget « produits d'entretien » fait l'objet d'un travail spécifique, et le service fait le pari d'une baisse des dépenses de 4%. Un accompagnement minutieux des équipes sera assuré tout au long de l'année : sensibilisation aux impacts écologiques et sur la santé publique, réduction du nombre de références, révision des plans de nettoyage.

Le schéma de restauration avec la diminution des points de production (25 aujourd'hui) doit répondre aux difficultés de livraison mises en avant par les fournisseurs pour répondre aux marchés. En 2024 les élus ont voté le principe d'une cuisine communautaire avec conserverie. Le choix du terrain n'est pas arrêté, le cahier des charges est sur le point d'être finalisé.

L'animation de la filière bois

Il s'agit là d'une autre démarche, à l'échelle des 3 EPCI constituant le Pays, dans laquelle l'Agglo s'inscrit.

En 2024, la mise en place d'une animation forestière à l'échelle du Pays de Saintonge Romane portée par la CDC de Gémozac a été validé. Le recrutement engagé a toutefois été déclaré infructueux et a été relancé.

La CDA s'est engagée à prendre en charge 30 % du reste à charge subvention déduite du poste. Le budget s'élève à 6 000 €.

2025 permettra de proposer des scénarii d'intervention aux 3 EPCI.

b) Climat – Energie – Ressources : De la planification à la mise en œuvre des actions

S'agissant du service Climat Energie Ressources, l'élaboration du Plan Climat initié en 2022 a été acté par le Conseil communautaire en décembre 2024.

Il convient désormais de déployer le programme d'actions inscrit dans ce schéma et portant sur six thématiques :

- Le transport et la mobilité
- Le patrimoine public et l'habitat
- L'adaptation au changement climatique
- Les énergies renouvelables et locales
- La consommation et les ressources
- La gouvernance

Ainsi, en 2025, les priorités d'actions porteront, pour la section de fonctionnement, sur :

- Un programme d'animation et d'accompagnement au changement de comportements sur toutes les thématiques de la transition écologique et auprès de différents publics (agents, élus, grand public ou scolaires)
- La promotion et l'animation du Plan Climat Air Energie via par exemple l'organisation d'une conférence sur une thématique liée au climat et à destination des partenaires du territoire
- L'Agglo s'étant engagée dans la démarche « Economie Circulaire » dans le cadre de la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (TETE), des crédits pour un montant de 7 000 € seront à inscrire au budget
- Les adhésions à divers organismes ressources seront à reconduire ainsi que l'enveloppe de 20 000 € pour l'appel à projet INNOV' E co-financé avec les crédits de la direction de l'Economie.
- Par ailleurs, l'Agglo en partenariat avec Eau17 co-financera (à hauteur de 4 000 €) une étude sur les montages juridiques possibles pour encadrer l'approvisionnement en miscanthus des chaudières publiques dont notamment celle de la piscine Aquarelle.

Pour assurer cette montée en charge, de nouveaux postes ont été créés en 2024. Des recettes seront apportées pour financer les démarches initiées, à hauteur de 75 000 € en 2025, via la signature d'un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME. Ce contrat permettra d'avoir d'ici 4 ans 350 000 euros si les objectifs sont atteints.

S'agissant de l'action des Conseillers Energie, qui accompagnent les communes et l'Agglo dans la rénovation de leur patrimoine bâti, des subventions sont attendues via la participation financière des communes à hauteur de 30 000 € et le dispositif ACTEE pour le financement des postes pour 32 000 €.

En outre, en 2024, l'agglomération a obtenu sa labellisation Mon Accompagnateur Rénov' (MAR). Cette nouvelle mission consiste à accompagner les ménages dans la définition de leur programme de travaux de rénovation énergétique, de mieux comprendre les offres des entreprises, mais également d'informer sur la manière de piloter son chantier et de réceptionner ses travaux. Le MAR accompagne également le ménage dans le montage de dossier administratif pour bénéficier des aides financières d'Etat et locales. Depuis le 1er janvier, le recours à un Mon Accompagnateur Rénov' est obligatoire pour tous les projets de rénovation.

Cette année l'agglomération a poursuivi l'accompagnement des particuliers dans la rénovation énergétique et globale de leurs logements et a structuré le service pour répondre aux nouvelles directives et être un acteur incontournable des particuliers, des artisans et des professionnels de l'immobilier dans un objectif de qualité et de neutralité du conseil.

En 2025, l'agglomération mettra en œuvre la nouvelle contractualisation de son Guichet unique de l'amélioration de l'habitat via le nouveau dispositif de Pacte Territorial qui fusionne la plateforme France renov' et l'OPAH. En 2025 l'agglomération renforcera l'animation du réseau des artisans de la rénovation et élargira le périmètre d'intervention du service aux deux autres EPCI du Pays de Saintonge Romane (A valider).

Sur la section d'investissement, une autorisation de programme d'1 M€ sur 4 ans et des crédits de paiement pour 220 000 euros en 2025 seront inscrits au budget pour permettre le financement d'une pré étude d'installation d'une station BioGNV, l'implantation d'ombrières via l'AP/CP sur le développement des énergies renouvelables sur le territoire ainsi que la remise à jour obligatoire du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre des services de l'agglomération.

c) La transition en matière de mobilité, L'enjeu n°1 du Plan Climat

Optimisation de l'offre urbaine et rurale

Sur la question de la mobilité du quotidien et de loisirs, une nouvelle concession de service public a été signée pour la période du 9 juillet 2024 au 8 juillet 2031 pour un montant de 32 707 560 € sur les 7 années.

Ce contrat est porté par un nouveau délégataire, RATPDEV et nécessite l'instauration d'un suivi partenarial contractuel.

Le contenu de l'offre de service évoluera en particulier sur le transport à la demande pour que la desserte en milieu rurale soit intensifiée et que les habitants puissent davantage utiliser les transports collectifs.

(1) Une nouveauté importante au lancement du nouveau service, concerne la refonte du service de location de vélo à courte durée (stations VLS), avec la fusion de l'ancien système BICY'S, composé d'une flotte de vélo musculaires disponibles d'avril à octobre, avec les stations MODALIS. La nouvelle offre s'est alignée sur le service Modalis, à savoir une flotte de vélos à assistance électrique (VAE) et un fonctionnement à l'année. Fin 2024, ce sont 10 stations réparties sur la ville de Saintes pour un parc de 55 VAE qui ont été mis à disposition de la population.

Sur ce budget une attention particulière devra être portée sur l'optimisation du versement mobilité qui représente près de 50 % des recettes de ce budget (2) Précision : sur le budget de fonctionnement 2024. Le VM (4 153 470 €) finance 85 % du montant du coût de la CSP (4 153 470 € sur 4 827 916) pour montant total de dépenses de fonctionnement de 6 243 806 €. A souligner que sur le fonctionnement du service, la fiscalité des ménages n'est pas appelée, le montant Versement Mobilité et les recettes d'exploitation et dont le taux a été porté à 0,8% en 2023 (3). Peut-être préciser que ce taux est à son seuil maximum et qu'il ne pourra donc pas augmenter. Sa seule évolution dépendra de fait de la fluctuation des bases.

Un travail spécifique auprès des entreprises du territoire sera à initier pour les associer aux mesures à développer pour renforcer les mobilités alternatives (vélos, co-voiturage, intermodalité...) et sera en lien avec les animations mentionnées ci-dessus dans le cadre du déploiement des actions du Plan Climat.

Le schéma des itinéraires cyclables est l'autre document cadre en matière de transport.

Une convention avec le Syndicat Départemental de la Voirie et la Direction des Infrastructures du Département pour une assistance à maîtrise d'ouvrage permet la programmation de travaux pour (4) l'itinéraire St Georges des Coteaux < > Saintes (phase 1 cours Genet) et l'établissement du Petit Chadignac < > Saintes pour un montant prévisionnel total d'investissement de 1 245 615 € HT € (concordance avec PPI).

Ces travaux sont d'autant plus importants que la CSP mobilité inclut le développement de l'offre de location de vélos de longue durée et l'acquisition d'une flotte de vélos à assistance électrique pour la location courte durée (25 vélo supplémentaire portant à 85 unités la flotte VAE).

En complément du schéma des itinéraires durables, un travail d'identification d'itinéraires « alternatifs » pouvant être effectués en vélo (route peu fréquentée, chemins viabilisés) a été réalisé ; il conviendra

de définir l'implication de l'agglomération pour réaliser la signalétique voire des aménagements pour l'année 2025 au travers notamment de discussions à conduire sur des compléments au Schéma Cyclable actuel.

Toujours dans l'optique de développer cette forme de mobilité durable, le dispositif d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique, auprès des particuliers, mis en place en 2021, pourra être reconduit en ajustant le règlement intérieur pour renforcer l'attractivité de cette aide. (5) En 2024, cette politique a permis de financer 171 dossiers à l'échelle du territoire intercommunal, ceci représente un versement global d'aide de 29 200 € qui généré sur le territoire un chiffre d'affaire de près de 230 000 € auprès de vélocistes du territoire.

(6) Une étude sur les flux de déplacement est également envisagée en 2025 afin de mieux connaître et caractériser les modes de déplacements. Plus qu'une étude, il s'agit d'acquérir les données de déplacement, via un modèle d'analyse, à partir des flux de déplacements tracés par les multiples applications numériques présentes sur nos téléphones portables. Celles-ci enregistrent les déplacements lorsque l'utilisateur laisse la fonction géolocalisation activée. Anonymisées, puis traitées, ces données en fonction des vitesses de déplacements et des fréquences d'arrêts permettent d'identifier les types de déplacements : bus, véhicule léger, vélo). Ceci permettra de définir, d'une part, les faisceaux de déplacements et leurs volumes relatifs, mais également de reconstituer les parts modales pour chaque type moyen de déplacement. Ces données permettront d'actualiser la vision du Plan Global de Déplacement datant de 2018.

Un autre dossier porté par ce service est le (7) Schéma Territorial des Activités de Pleine Nature qui porte l'ambition de redéfinir les réseaux de pratiques des randonnées pédestres, équestres, VTT, vélo loisir (lien avec les compléments du Schéma Cyclable), canoé ainsi que la pratique de la course d'orientation. L'objectif est de définir la répartition d'une offre à l'échelle de l'intercommunalité en adaptant les réseaux existants aux pratiques et en en créant de nouveaux avec pour objectif de dissocier les disciplines et prévenir ainsi les conflits d'usage. Il s'agira également de préciser le modèle de gestion et la maintenance de l'ensemble de ces réseaux afin d'en assurer leur pérennité et leur fonctionnalité à un bon niveau de qualité.

Ce Schéma s'inscrit également dans la portée du Schéma de Développement Touristique dont un axe fort a été retenu consistant à structurer et aménager des espaces pour la pratique des activités de pleine nature en tenant compte de leur sensibilité environnementale.

Cette offre doit être corrélée à celle de la Flow Vélo dont l'aménagement en centre-ville de Saintes a été réalisé en 2024 pour un montant de 934 000 euros. Le tronçon « quai des Roches » est en cours d'étude et de financement.

Au-delà des enveloppes budgétaires dédiées à l'entretien des itinéraires pédestres et cyclables qui seront à reconduire, des crédits seront à provisionner pour que le service puisse, en régie, disposer de davantage de moyens pour réaliser la mise en place et le contrôle de la signalétique.

(8) Le projet de « Maison de Vélo », tel qu'envisagé au départ, est amené à être revu face aux difficultés d'aménagement et d'adaptation à l'usage du bâtiment initialement identifié. Une piste possible d'implantation est actuellement à l'étude avec un objectif de mise en service fin juin début juillet 2025. L'enveloppe budgétaire de 100 000 € reste la jauge de ce projet.

(9) L'itinéraire vélo loisir du Coran, depuis Saint-Sauvant a vu son raccordement, via un itinéraire provisoire, à Dompierre-sur-Charente, permettant ainsi une connexion à la Flow Vélo en empruntant le bac à chaine. Cet itinéraire relie désormais la localité de Dompierre-sur-Charente à Burie. Une poursuite est envisagée en 2025, via les communes de Villars-les-Bois, Migron et Le Seure en empruntant des voiries secondaires pour ensuite cheminer le long de la vallée de l'Antenne jusqu'à Cognac, formant

ainsi une boucle de dérivation à la Flow Vélo sur une journée. Les élus de Communauté d'Agglomération ont validé cette proposition et l'ont inscrite à leur plan de charge de développement d'itinéraires cyclo-loisir en 2026.

d) La gestion des déchets

Concernant la gestion des déchets ménagers et assimilés, compétence également obligatoire de l'agglomération, les années 2023 et 2024 ont été marquées par une forte réorganisation interne et une difficulté de maîtrise des dépenses en matière d'énergie et de masse salariale qui a engendré des augmentations de plus de 8% des tarifs de redevance.

Les premières actions concernant les biodéchets et les perspectives

En 2023 et 2024, les premières actions de prévention sur la réduction à la source des biodéchets déchets ont été menées avec la mise en place de session de distribution de composteurs individuels. Chaque mois, une information/sensibilisation aux pratiques du compostage a été réalisé par un prestataire. A l'issue de cette information, les usagers participants sont dotés d'un composteur individuel. C'est un peu plus de 300 foyers qui ont été équipés de composteur sur 2023 et 2024

Parallèlement, une expérimentation de collecte en apport volontaire auprès de 10 communes est en cours et les tonnages et les coûts dédiés sont les suivants....

Il conviendra donc en 2025 d'arbitrer sur la poursuite et/ou la généralisation de ce mode de collecte pour ce type de déchets.

L'optimisation de la collecte : des marges de manœuvres faibles, des investissements à programmer sur plusieurs années

En 2024, la Régie des Déchets a été accompagnée par le bureau d'études Environnement et Solutions pour identifier les leviers d'actions permettant d'optimiser le fonctionnement de la collecte. Plusieurs pistes ont été étudiées :

- Schéma de collecte :
 - Extension de la redevance incitative à l'hypercentre rive gauche de Saintes avec l'installation de points d'apport volontaires aériens
 - Restauration de la redevance incitative sur l'hypercentre rive droite avec la réhabilitation des points d'apports volontaires enterrés
 - L'harmonisation de fréquence de la collecte des emballages
 - La mise en place d'une collecte du verre produit par les professionnels (avec abonnement).
- Biodéchets :
 - Extension du compostage individuel à raison de 1500 foyers/an
 - Expérimentation en milieu urbain en apport volontaire
 - Collecte des biodéchets des professionnels (avec abonnement)
- Organisation du travail :
 - Collecte des OMR à 1 ripeur (sauf pour les tournées grands producteur et hypercentre de Saintes)
 - Conteneurisation de la collecte des emballages
 - Reprise en régie de la collecte des points d'apports volontaires (papier/verre)
- Grille tarifaire (en lien avec les scénarii ci-dessus)
 - Suppression de la REOM
 - Harmonisation des tarifs entre particuliers et professionnels
 - Facturation des services complémentaires auprès des professionnels

La contribution au syndicat mixte CYCLAD pour le traitement des déchets : un enjeu financier majeur pour les années à venir

Saintes – Grandes Rives – L’Agglo a délégué la compétence « traitement des déchets » au Syndicat Mixte CYCLAD dont le siège est situé à Surgères. La cotisation à CYCLAD représente près de 40% du budget de la Régie. Elle est à ce jour assise principalement sur le nombre d’habitants de l’agglomération.

Contribution	Montant
Traitement et valorisation des déchets issus de la collecte	2 263 500,00 €
Traitement et valorisation des déchets issus des déchetteries	565 875,00 €
TOTAL contribution CYCLAD 2024	2 829 375,00 €

A ce jour, près de 40% des déchets collectés en porte-à-porte et en apport volontaire sont valorisés ou recyclé et plus de 76% des déchets réceptionnés en déchetteries sont valorisés ou recyclés.

Cependant, au regard des évolutions techniques, des coûts de traitement et des investissements que doit supporter CYCLAD, un travail a été amorcé en Juin 2024 sur la tarification actuellement en vigueur.

L’objectif de l’étude est de construire une grille tarifaire, applicable à tous les EPCI dès l’année 2025 et d’établir une feuille de route de l’évolution de cette grille pour les 5 années à venir, en fonction de l’étude prospective des tonnages et des coûts de traitement des différents déchets.

Aussi, les divers EPCI adhérents aujourd’hui à CYCLAD, pour la collecte et/ou pour le traitement risquent donc de connaître des modifications majeures de montants de cotisations et une provision de l’ordre de + 727 000 à 1 457 000 €, selon les arbitrages qui seront réalisés, sera à inscrire au budget pour 2025.

La modernisation des déchèteries existantes et la création d’une nouvelle déchèterie intégrant une recyclerie.

2024 a été marquée par la montée en charge du projet déchetterie/recyclerie au sud de Saintes avec l’écriture du programme détaillé de l’opération, associant les entreprises d’insertion présentes sur le territoire. L’objectif est de pouvoir organiser le jury pour le concours de la maîtrise d’œuvre au premier semestre 2025. Des crédits d’investissement doivent donc être provisionnés pour la rémunération de l’assistance à maîtrise d’ouvrage et le paiement des premiers livrables de la maîtrise d’œuvre.

Le coût de la seule Déchetterie est estimé à 3,5 M€ TTC

Renouvellement du matériel

Au regard de la vétusté du matériel, un important programme pluriannuel des investissements doit être mis en œuvre à compter de l’exercice 2025 qui comprend notamment le renouvellement des Bennes à Ordures ménagères (BOM) et de véhicules de levage (camions grues), des colonnes enterrées

e) Information, sensibilisation, prévention :

L’Agglomération est engagée dans la transition écologique et dans ce cadre, elle développe plusieurs actions auprès de divers publics afin de les sensibiliser aux thématiques de la transition écologique.

Aussi, afin d'accroître et de diversifier l'offre en matière et compte tenu de la présence de plusieurs acteurs locaux engagés sur ces thématiques, Saintes – Grandes Rives – L’Agglo a initié un appel à projets

ouvert aux personnes morales susceptibles de proposer et de réaliser une ou plusieurs actions de sensibilisation du grand public autour des enjeux liés à la transition écologique.

Cet appel à projet « Animez le territoire pour la transition écologique » a donc pour objectif de :

- Sensibiliser différents publics aux enjeux de la transition écologique dans l'objectif de faire changer les comportements,
- Mettre en valeur l'action des acteurs locaux,
- Promouvoir les comportements éco-responsables individuels et collectifs,
- Faire connaître les solutions concrètes développées localement pour agir au quotidien.

Pour cette première édition, la dotation de l'appel à projet s'est élevée à 20 000 € inscrits au budget principal.

Le Conseil Communautaire de valider les choix opérés par le jury du 16 et 24 octobre 2023, comme suit :

- Le projet de l'association TERDEV à hauteur de 4 200 € pour le « prix objectifs développement durable » » relatif à l'approche globale des Objectifs du Développement Durable au travers de grands jeux écocitoyens (avec un focus sur l'eau et l'alimentation) à destination principalement des jeunes et familles de l'agglomération et pour la journée mondiale de l'eau,
- Le projet de l'association Terre Habitat 17 à hauteur de 4 500 € pour le « prix de l'expérience ludique » Relatif aux actions de sensibilisation aux enjeux du changement climatique, par la conception du jeu de plateau animé, « ERET, la planète des sages »,
- Le projet de la micro-entreprise « Le scarabée qui coud » à hauteur de 4 000 € pour le « prix de l'économie circulaire » relatif à la sensibilisation au réemploi et au gaspillage dans la filière textile via des ateliers couture gratuits et ouverts à tous,
- Le projet de l'association EREQUASOL à hauteur de 4 500 € pour le « prix de l'animation innovante » relatif à la sensibilisation sur les consignes de tri et sur la précarité énergétique dans les quartiers prioritaires de la ville de Saintes, via un triporteur aménagé en « vélo café »,
- Le projet de l'association Art fil rouge à hauteur de 2 800 € pour le « prix de la préservation des ressources » relatif à la création et à l'exposition d'œuvres d'art ayant pour objectifs de sensibiliser le grand public aux problématiques liées à l'eau et les comportements vertueux.

Toutes ces actions, dont plusieurs se dérouleront dans différentes communes de l'agglomération, participeront à la réduction des déchets. De plus, l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET) et le plan d'action qui en découlera, seront des leviers forts pour permettre de diversifier et d'amplifier la sensibilisation à toutes les thématiques de la transition écologique (déchets, biodiversité, eau, alimentation...).

L'enjeu est de massifier l'information portée en direction de différents publics cibles.

C'est aussi dans cet objectif et dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), que des séances d'animation, sur le gaspillage alimentaire, ont pu avoir lieu dans 40 écoles de l'Agglomération, auprès des enfants, lors des repas scolaires. Ces séances ont été financées par l'Agglomération et mises en œuvre par les associations TERDEV et les Petits Débrouillards.

3. Travailler main dans la main avec les communes pour investir demain

a) Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Programme Local d'Habitat (PLUi-PLH)

Issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets a été promulguée le 24 août 2021.

Cette loi dite « Climat et Résilience » et ses évolutions potentielles au sein de la proposition de loi dite « TRACE » fixent pour 2050 un objectif de Zéro Artificialisation Nette. Cet objectif doit être mis en œuvre avec une première étape, réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

En 2024 l'objectif du PLUi était de poursuivre son ambition de traduire les politiques communautaires et les projets communaux dans un objectif de sobriété foncière au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du territoire (PADD). L'agglomération tient les délais qu'elle s'est imposée pour atteindre l'objectif d'un PLUi approuvé en 2028 échéance à laquelle tout document d'urbanisme qui ne sera pas compatible avec le SRADDET ne permettra plus aux maires de délivrer des autorisations d'urbanisme. Aussi, en 2024 le COPIL PLUi composé de l'ensemble des communes du territoire s'est réuni à 4 reprises pour aboutir à un PADD qui sera débattu au second semestre 2025. Une nouvelle série d'entretiens bilatéraux avec chaque commune du territoire a été menée pour aborder le pré zonage des futurs secteurs à urbaniser en adéquation avec les objectifs de réduction de la consommation d'espace. L'étude se poursuit en 2025 avec la rédaction des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), du zonage et du règlement. Le budget consacré reste dans le même ordre de grandeur qu'en 2024 et conforme à l'APCP votée initialement.

En 2024, comme prévu au budget, l'étude ayant pour objet la révision du PLH a été notifiée et le diagnostic réalisé. Il définit les besoins en logements par public cible : les étudiants, les seniors, les saisonniers, les actifs, les publics modestes et très modestes, identifie les gisements stratégiques pour la densification et repère les logements vacants à réinvestir à l'échelle de l'agglomération avec une focale particulière sur les besoins et les gisements en lien avec le développement du projet Ferrocampus.

2025 fera entrer le PLH dans une phase plus opérationnelle avec la définition des orientations et du programme d'actions, la réalisation des études pré-opérationnelles et la recherche d'opérateurs pour la production des besoins en lien avec le Ferrocampus. Il est également nécessaire d'anticiper les projets structurants du territoire et leurs impacts pour en faire des opportunités de développement et d'attractivité c'est pourquoi l'agglomération mènera en 2025 une étude urbaine Ferrocampus.

Un enjeu majeur de 2025 sera de mettre en adéquation les besoins de production en logements et les capacités de production dans le PLUi. Le principe de sobriété foncière va conduire l'agglomération à repenser son modèle de développement en allant investir les fonciers dits invisibles, les logements vacants, les dents creuses, les bâtis sous occupés, en travaillant les formes urbaines, en développant les espaces et les usages mutualisés, en favorisant la mixité et en pensant les évolutions de demain avec la réversibilité...En 2025 l'agglomération devra s'acculturer et se former à fabriquer la ville sur la ville, à trouver des alternatives à la consommation d'espace, et à redynamiser ses centres bourgs. L'agglomération poursuivra la mise en œuvre du volet renouvellement urbain de son OPAH en accompagnant les villes de Saintes et Burie dans leurs Opérations de Restauration Immobilière.

L'agglomération se dotera des outils pour atteindre ces objectifs au travers des documents d'orientations politiques et programmatiques qu'elle élaborera en 2025 : sa stratégie foncière, son PLUi et son PLH.

b) Investir pour la jeunesse et l'éducation

La baisse des **effectifs** s'est ralentie cette rentrée avec -58 élèves (contre des baisses supérieures à 100 les années précédentes) : l'agglomération inscrit 4151 enfants contre 4203 en 2023-2024.

La fermeture de l'école de La Clisse avec report des enfants sur les deux autres écoles du RPI a eu un impact sur les ressources humaines, il a été mis un terme à un contrat, soit une économie de 25 000 €. Elle est par contre sans impact majeur sur le budget alloué aux directeurs écoles, qui font remarquer l'inflation des fournitures et matériels, notamment pour les enfants en situation de handicap, et nécessite d'afficher des crédits au plus juste.

La rentrée 2024 confirme la tendance observée depuis la sortie du COVID de réinvestissement fort de l'accueil **périscolaire** par les familles sur tout le territoire avec une hausse de 7% de la fréquentation sur les 3 dernières années.

Rapporté à la baisse des effectifs, -3,4 % sur les 3 dernières années, cela représente une part nettement plus importante des élèves de l'agglomération à fréquenter dans les accueils, soit 46,2% des élèves. Une augmentation des recettes est prévue en conséquence tout en contenant les dépenses de fournitures variées. En revanche il n'y a pas de marge de manœuvre sur les équipes et les jauges d'accueils sont au plafond.

En extrascolaire, (mercredis et vacances), le constat est le même. La forte sollicitation d'accueil le mercredi conduit des familles à ne plus avoir de places sur l'année scolaire. Plusieurs familles ont manifesté auprès des maires comme des services leur désarroi de voir les séjours et animations-vacances complets dès la première heure d'ouverture des inscriptions.

Pour rappel les élus avaient souhaité trouver rapidement pour 2024 des solutions pour les vacances d'été via l'ouverture d'un nouvel accueil de loisirs de 40 places. Dans un souci de contrôle des dépenses en ressources humaines, la solution trouvée a été de relever les jauges d'accueil existants avec un seul animateur supplémentaire pour les 7 centres de loisirs, les services ayant misé sur les quelques réservés-inscrits mais absents. Soit une proposition de 56 places réparties sur le territoire.

La réflexion sur l'offre de loisirs pendant les vacances d'été sera poursuivie en 2025 tant l'investissement humain est lourd pour recruter et assurer une logistique impeccable, séjour par séjour, et ce sur le même tempo que la préparation de la rentrée. La proposition d'externaliser davantage les séjours d'été est soigneusement pesée : plus sécurisée et aisée pour la restauration notamment en fonction des infrastructures à disposition mais nettement plus coûteux.

La ludothèque a connu une forte affluence en 2024, mettant en lumière de nouveau la question des locaux, inadaptés et exigus. L'équipement se rapproche des habitants éloignés de l'offre Ludothèque grâce au déploiement d'un site de réservation en ligne des jeux, déployé cet automne 2024.

Le budget **Jeunesse** avait été abondé en 2023 et 2024 compte tenu de la volonté de développer la compétence jeunesse sur un mode itinérant sur 6 communes. Toutefois la difficulté de répondre aux attentes différentes des communes en termes d'animation des groupes de jeunes incite à prendre le temps de la réflexion sur l'offre souhaitée et à réduire la voilure, soit une économie de 12 000 € pour 2025.

Les élus ont conforté le projet du **Campus connecté** tout en souhaitant contenir son développement, en plafonnant les accueils à 25 étudiants pour 1.20 ETP tuteur (les cahiers des charges posent le principe de 2 tuteurs au-dessus de 20).

L'audit du campus par le Ministère et la Banque des Territoires cette année révèle un campus qui répond en tous points aux attendus. La qualité de l'encadrement, le ciblage des profils des étudiants, les

résultats universitaires, la maîtrise des coûts et l'efficacité du maillage partenarial ont été soulignés par l'ETAT et font de ce dispositif, en dépit d'un encadrement resserré, un campus modèle au plan national.

Si le nombre d'inscrits pour sa 4^e rentrée 2024/2025 était en aout de 20, ce sont 27 étudiants aux profils variés qui ont fait leur rentrée mi-septembre.

A NOTER : Un effort conséquent de renouvellement du mobilier des classes et du périscolaire a été fait en 2024.

Il est proposé d'inscrire de nouveau le renouvellement de 5 % des classes et accueils périscolaire de l'agglomération chaque année. Soit du mobilier renouvelable tous les 20 ans. Par ailleurs en fonction des ouvertures / fermetures, des investissements sont nécessaires.

Le nouvel accueil périscolaire de St Georges des Coteaux nécessitera l'achat de 5000€ de mobilier, il en est de même pour l'extension d'un nouvel accueil à Luchat prévu fin d'année 2025 (5000 €)

30 000 € de mobilier sont proposés pour l'ouverture de la nouvelle école de Chaniers

Les malles pédagogiques prévues au BP pour l'accueil d'enfants en situation de handicap sont estimées à 13200, la CAF pourrait contribuer pour moitié.

Il convient au regard de la prévention Fortes Chaleurs, de prévoir une somme supplémentaire pour l'achat de rideaux (compter 8000€ par école) C'est une dépense nouvelle, qui selon les sites se trouve à la lisière de la compétence agglomération.

c) Investir au profit des tous petits et de leurs familles

Sous l'impulsion de la loi sur le Service Public de La petite Enfance, et de la loi NORMA, le service petite Enfance de l'agglomération est conforté dans ses efforts d'adaptation constante aux besoins des enfants et des familles, particulièrement dans un accompagnement à la parentalité face aux difficultés repérées.

Une réponse de l'agglomération à un nouvel appel à projets du fonds d'innovation Petite Enfance, réponse très remarquée par la CAF, a permis d'asseoir pour 29 500 € dès 2024, 3 projets de l'agglomération sur :

- *Le fléchage de 5 places AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) sur « A petits pas » : labellisation obtenue. Développement des partenariats (France travail/mi-temps locale...) Le recrutement d'une Auxiliaire de puériculture à temps plein au 27 mai 2024 a permis de libérer du temps crèche à la référente de l'AVIP pour les rencontres avec les familles et concertation avec France travail.*
- *L'Analyse de la pratique en EAJE; Est réaffirmé la nécessité de soutien pour les directrices des EAJE et des temps distincts pour leurs équipes. Il est souhaité en outre des séances d'analyse de la pratique pour l'équipe de 123 Soleil (Direction et équipe) pour travailler le sujet des douces violences. La complexité de certains accueils d'enfants issus de familles en grande difficulté ou/ et porteurs de handicap, ainsi que la demande de besoins en parentalité des familles nécessite en effet plus que jamais de maintenir les séances d'analyse de la pratique des professionnels. Si le besoin d'un psychologue est réitéré pour les professionnelles et les parents des 4 EAJE, Il est proposé d'interrompre les séances d'analyse de la pratique expérimentées proposées par les 3 RPE pour les assistants maternels du territoire (-9000 €). Le budget 011 est donc proposé en baisse mais une dépense supplémentaire en 012 est à prévoir si validée pour l'équivalent d'un mi-temps de psychologue. Le format, vacations ou contrat à temps partiel, sera étudié avec la DRH.*

- *Renforcement de l'accompagnement de nouveaux professionnels (stagiaires, apprentis...) :* Un guide sur l'accueil et l'accompagnement des stagiaires et des apprentis a été élaboré, également réfléchi dans un objectif de GPEC. Un travail de lien plus étroit avec les organismes de formation doit être engagé (MFR, institut de formation...).

La crèche familiale d'123 Soleil a fermé le 31 août 2024, les 3 assistantes maternelles ont été accompagnées et l'une a fait une mobilité vers la micro crèche les Jeunes Pousses. Cette fermeture va permettre de libérer des espaces pour accueillir les enfants de la crèche PASSERELLE pendant la période des travaux de cette dernière, d'où les coûts de déménagements et les investissements ci-dessous.

A NOTER : La loi Norma, via ses décrets d'application d'août 2021, nécessite d'effectuer des travaux sur les différentes structures EAJE pour septembre 2026. D'où l'impact sur le budget de la direction du patrimoine en 2024, et pour 2025 et 2026 encore.

Le projet d'extension de la crèche Passerelle se poursuit : le retard pris dans le préprogramme en 2023 a reporté sur 2024 et 2025 des crédits d'étude et de travaux.

Sur 123 des aménagements permettront d'accueillir l'équipe de la passerelle ainsi que la moitié de l'effectif soit 12 enfants.

Hors travaux patrimoine, pour la direction il est proposé d'inscrire 11 000 € pour acquérir le mobilier adéquat.

Une demande de subvention auprès de la CAF 17 a été déposée courant de l'été afin de pouvoir accueillir les enfants pendant la durée des travaux de Passerelle (budget total de l'opération : 96500 dont demande CAF= 77200€ soit reste à charge 19300€).

La halte-garderie A petits Pas est à l'étroit et la réflexion sur son devenir est repoussée car liée à la carte scolaire. Un agrandissement impliquerait en effet de prendre des M2 sur l'école St PALLAIS

d) Investir pour la proximité, la sécurité et l'accessibilité au quotidien

Les différents services concourent dans un réel effort de transversalité au bien vivre sur le territoire.

La CDA porte une politique ambitieuse sur **les quartiers Boiffiers et Bellevue définis politique de la Ville**. En 2024 les élus ont approuvé le projet stratégique du contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » fixant sa gouvernance et les grandes orientations suivantes à déployer en transversalité :

- Participation citoyenne,
- Transition écologique et sociale
- Décloisonnement et innovation,
 - Mobilité, en lien avec le service mobilité de l'agglo : Faire évoluer l'offre de service de transport public, adapter les transports collectifs (agglo BUSS) aux besoins des habitants—Emploi : faire réseau autour de l'emploi, accentuer les interactions entre les acteurs
- Lieux d'échanges,
- Accueil des nouveaux habitants,
 - Réussite éducative : La mobilisation politique a rapidement conduit l'agglomération Saintes Grandes Rives à répondre à l'appel à projet de labellisation des quartiers en Cité éducative en fin d'année. La cité Educative coiffera le programme de réussite éducative (PRE)

Le nouveau contrat de ville a été signé le 27 mars 2024. Les agents ont su créer un lien de confiance privilégié avec les habitants et le réseau d'acteurs de terrain du quartier, confiance qui a permis encore en 2024 de construire et animer les colos apprenantes et les quartiers d'été, les cafés des parents au

plus près des écoles, l'animation autour du city stade ou encore le projet de réaménagement de la plaine de Bellevue, qui seront poursuivis en 2025.

Destinée pour la partie Agglo à accueillir les jeunes de tout le territoire sur la Mission Locale, la rénovation du site « St Exupéry » projet partagé avec la Ville de Saintes, a avancé moins rapidement que prévu en 2024, les crédits inscrits en 2024 sont par conséquent reportés en 2025.

Pour faciliter l'accès aux droits des habitants, l'agglo avait en 2024 fait le choix d'installer **la France Services** sur Bellevue auprès du Point Justice (ou Point d'Accès aux Droits) et maintiendra un accueil inconditionnel et qualitatif en 2025. Ce service est très sollicité et le BP 2024 en avait tenu compte avec une augmentation des temps de travail. La France services a accueilli sur le 1^{er} semestre 2 075 personnes soit 35% d'augmentation comparé avec le 1^{er} semestre 2023, et les délais d'attentes vis-à-vis des permanenciers du Point Justice peuvent atteindre 2 mois.

A la croisée de nombreuses priorités de l'agglomération, le **Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la délinquance** veut continuer de rassembler les acteurs de la sécurité et d'investir le champ de la prévention.

Toutefois l'absence du responsable chargé de CISPd a conduit à sous utiliser les crédits affectés en 2024, situation qui devrait être résolue en 2025 une fois le poste pourvu.

Ainsi à travers le déploiement de l'expo MOI JEUNE et CIYOYEN demain dès le cycle 3 en primaire, de la prévention vis-à-vis des écrans, l'agglo n'a pas attendu pour œuvrer à la citoyenneté dans les établissements scolaires de l'élémentaire jusqu'au lycée.

Elle continuera de mettre à disposition des communes le radar pédagogique aux fins de prévention routière. Souhaitée pour 2025, la médiation et son appropriation par les habitants seront possiblement soutenus par l'agglomération, par le biais de subvention si un opérateur est désigné.

Autre priorité de la stratégie intercommunale, la lutte contre les Violences intra familiales, sexuelles et sexistes sera encore en 2025 facilitée par la présence sur les locaux de gendarmerie et de police d'un intervenant social, agent rémunéré de l'agglomération (subventionné à hauteur de 17 500 € par l'Etat).

L'animation du **Contrat local de Santé** sur les 3 intercommunalités, très active en 2024 devra probablement être repensé en 2025. Signé pour la période 2024-2028, le contrat local de santé a posé comme priorité l'Accès aux Soins, la Santé mentale et la Prévention.

Projet phare sur la thématique accès aux soins, le centre de santé, dont l'ouverture est prévue courant 2025, doit salarier dès son ouverture 2 médecins, une secrétaire et un directeur/ coordinateur. Ce dernier devrait être recruté en avril. Le centre sera installé à l'ancien siège Tombouctou. Outre les travaux d'adaptation et d'aménagement des locaux et mobilier inscrits au BP en investissement, les dépenses informatiques, la principale dépense sera constituée par les salaires.

Le marché sur la gestion des **Aires d'accueil_gens du Voyage** renouvelé le 1^{er} octobre 2023 pour un montant de 105 000 €. Le marché insiste sur la présence d'un prestataire avec des passages le dimanche et une présence sur l'aire d'accueil le samedi et des astreintes 24/24. Une information sera faite auprès de toutes les mairies. Chaque passage amène des travaux plus ou moins lourds et la réparation d'incivilités : déchets et encombrants, compteurs cassés, pollution, génèrent des coûts supplémentaires pour différents services de l'agglomération.

La recherche d'une nouvelle AGP deviendra en 2025 prioritaire du fait de la prochaine dévolution du terrain au service de secours SDIS et des préconisations de l'ETAT en prévision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2025-2031.

e) Des équipements aquatiques attractifs pour une offre diversifiée

Après 2 années de grande incertitude sur les prix des matériels comme des fluides, les équipements retrouvent davantage de visibilité pour 2025.

Aquarelle accueille le grand public comme les élèves. Pour rappel, la piscine ouvre hors fermetures techniques tous les jours de l'année. C'est le seul équipement de la CDA à accueillir autant de personnes simultanément sur le plan des risques sanitaires et de noyade.

La CDA offrira encore en 2025, 115 créneaux-classe aux élèves du territoire.

Par ailleurs la programmation des événements à portée ludique, sportive, préventive ou de santé-bien-être sera reconduite en 2025, élargissant l'offre de service pour des publics larges et des usages variés, du bébé nageur aux personnes en situation de handicap. Son espace bien-être et son squash, ses cours d'aquabike et d'aquagym, son école de natation, sont autant de propositions très appréciées et augmentent l'attractivité de l'équipement.

En 2025, il est fait le choix de caler les 2 fermetures techniques obligatoires sur Noël et mi juin, pour éviter de gêner la pratique des scolaires comme des vacanciers (il est évité une fermeture de 15 jours aux vacances d'hiver comme 2024) Les recettes 2024 sont estimées à 486 000 €, au nous projetons le même montant pour 2025 en tenant compte des 2 semaines de fermeture prévues au lieu de 3, et des recettes comparées de date à date.

La baisse des coûts des fluides a permis de repenser l'activité bébés nageurs et de rehausser les températures des bassins, notablement abaissées au détriment de la fréquentation en 2022 et 2023. L'eau est chauffée principalement au bois, le gaz prend le relais si nécessaire. La moquette solaire chauffe le bassin extérieur. Le chauffage de l'eau sanitaire était assuré par des panneaux solaires en partie, qui ne fonctionnent plus (fuites).

Très sollicité, l'équipement n'est plus couvert par la décennale. La multiplication des pannes, sinistres, casses, confirme la rapide obsolescence des matériaux choisis il y a 10 ans dans un milieu humide, que des défauts de conception accentuent. Les lignes dédiées aux travaux et à la maintenance en tiennent compte. L'intérêt de reprendre l'étanchéité-peinture du bassin extérieur est interrogée au regard du nouveau projet.

-STARZINSKY

La piscine accueille 7 j/ 7, les élèves des 3 lycées et des 4 collèges de Saintes et les adhérents de 8 associations sportives.

Il avait été décidé pour 2024 d'investir dans des travaux de conservation dans un strict objectif de sécurité et de maintien en fonctionnement. Grâce à la maintenance accrue et au remplacement des pièces problématiques, les pannes se sont raréfiées : l'équipement n'a au 30 septembre fermé que 14 jours contre 28 jours en 2024. 10 jours de fermeture sont imputables aux crues, la piscine se trouvant en zone inondable.

Le scénario d'une fermeture définitive en urgence a été examiné et des propositions de priorisations de report sur Aquarelle des adhérents des clubs ont été faites. Les scénarii pourraient induire un élargissement des horaires d'ouverture d'Aquarelle tôt le matin et tard le soir, et donc possiblement suivant les validations, des ressources humaines supplémentaires.

-Ste CESAIRE

L'équipement a ouvert cette année dès le 15 juin et juillet et aout les habitants du pays buriaud et les vacanciers.

La piscine de St Césaire a sa place dans l'offre de séances de natation pour les élèves de l'agglomération, particulièrement sur juin pour les élèves des écoles des communes proches et du collège de Burie. Le déplacement de ces élèves vers Aquarelle ou Starzinsky sur Saintes n'est pas envisageable, trop coûteux en temps pour les enfants et leurs enseignants, et en transports pour l'agglomération.

Découverte, sa fréquentation estivale dépend de la météo, peu favorable cet été. Aussi malgré le choix d'ouvrir dès le 15 juin, à la demande des élus locaux, les recettes n'ont pas été à la hauteur des prévisions en juin (91 entrées sont enregistrées pour 804 e de recettes) soit une saison complète réalisée de 13 000 €. Le même montant est projeté pour 2025.

Construite dans les années 80, les installations sont rudimentaires et les aménagements continuent d'être envisagés à minima pour garantir sécurité et confort des visiteurs.

-Le projet de remplacement de Starzinsky, projet de la nouvelle piscine

Réorienté au profit d'un projet économiquement soutenable, le projet destiné aux associations et aux collégiens/lycées de l'agglomération, initialement pensé sur le site de l'ex Trocante, est projeté sur le site d'Aquarelle.

Inscrits par la Direction Patrimoine, les crédits pour l'année 2025 seront consacrés à la programmation et aux études préalables, avec le choix d'une AMO dès fin d'année 2024.

A NOTER

AQUARELLE

Le changement de cap sur le projet de remplacement de Starzinsky a eu un impact sur les investissements d'aquarelle et interroge ceux de 2025, notamment sur le bassin extérieur.

Aussi l'acquisition d'un algéco pour y installer bureaux et salle de réunion est abandonnée, mais une location doit être privilégiée.

Le système d'accès (entrées, caisse, comptage présents, tripodes à lecture de carte) a été changé en 2024 en lien avec la DSIT.

Le montant global des investissements 2025 est proposé à hauteur de 276 000 €, en baisse de 60 000 € par rapport à 2024

STARZINSKY

Les élus ont fait le choix de relancer quelques investissements en 2024 sur les travaux strictement nécessaires afin de sécuriser le pari selon lequel la piscine tiendra jusqu'à l'ouverture du nouvel équipement.

St CESAIRE

Comme en 2024, les travaux d'embellissement et de sécurité seront poursuivis, notamment pour répondre aux préconisations de l'audit-diagnostic réalisé en 2024

f) Les Fonds de concours aux Communes

La Communauté d'Agglomération Saintes Grandes Rives a décidé de maintenir en place plusieurs fonds de concours :

- Un fonds de concours élargi qui est constitué d'une enveloppe de 50 000 euros par Commune pour la durée du mandat, qui peut être sollicité dans la limite d'une seule opération par an. Soit une enveloppe globale de 50 000 € x 36 communes = 1 800 000 €
- Des fonds de concours spécifiques :
 - o Un fonds de concours de 3 000 000 euros pour la construction d'un groupe scolaire à Chaniers
 - o Un fonds de concours de 50 000 euros pour la réhabilitation du marché couvert de Saintes.

A ce jour, l'état de consommation des enveloppes est le suivant :

FONDS DE CONCOURS ELARGI

	ATTRIBUE					VERSE
	2022	2023	2024	2025	TOTAL	TOTAL
Burie			50 000		50 000	0
Bussac-sur-Charente	50 000				50 000	50 000
Chaniers		29 521			29 521	29 521
La Chapelle-des-Pots	43 669				43 669	43 669
Chérac			31 566		31 566	0
Chermignac			50 000		50 000	0
La Clisse		50 000			50 000	50 000
Colombiers		4 270	19 560		23 830	4 270
Corme-Royal		10 830	33 651		44 481	33 651
Courcoury			19 252		19 252	0
Dompierre-sur-Charente			16 029		16 029	16 029
Le Douhet		3 210	25 623	21 166	50 000	3 210
Écoyeux			44 481		44 481	0
Écurat			26 593		26 593	0
Fontcouverte					0	0
Les Gonds	8 534	41 368			49 902	8 534
La Jard	7 500	7 986	3 514		19 000	7 500
Luchat			25 665		25 665	0
Migron		2 884	6 242		9 126	9 126
Montils	48 000				48 000	48 000
Pessines			50 000		50 000	0
Pisany		1 151		48 849	50 000	1 151
Préguillac			13 200		13 200	13 200
Rouffiac		18 666	12 000		30 666	0
Saint-Bris-des-Bois		50 000			50 000	50 000
Saint-Césaire			33 000		33 000	33 000
Saint-Georges-des-Coteaux			50 000		50 000	50 000
Saint-Sauvant		25 749	24 251		50 000	25 749
Saint-Sever-de-Saintonge			40 000		40 000	0
Saint-Vaize			24 029		24 029	0
Saintes		30 256			30 256	30 256
Le Seure		9 190			9 190	9 190
Thénac	50 000				50 000	50 000
Varzay			8 669		8 669	8 669
Vénérand		8 229			8 229	8 229
Villars-les-Bois	21 900	26 045			47 945	47 945
TOTAL FDC Elargi	229 603	319 356	607 325	70 015	1 226 300	630 900

68% de l'enveloppe a donc été attribuée, toutefois seuls 35% ont été effectivement versés.

Il s’agit donc d’un dispositif qui rencontre un succès important auprès des communes du territoire, qui nécessite un effort de pédagogie pour expliquer le fonctionnement et les critères d’utilisation de ce fonds utile au développement des communes rurales, dans la mesure où il apparaît que seule une commune n’a toujours pas sollicité d’attribution de fonds de concours.

FONDS DE CONCOURS SPECIFIQUES

	ATTRIBUE					VERSE
	2022	2023	2024	2025	TOTAL	TOTAL
Chaniers (Ecole)		3 000 000,00			3 000 000,00	1 948 808,80
Saintes (Marché couvert)		50 000,00			50 000,00	50 000,00
TOTAL Autres FDC	0,00	3 050 000,00	0,00	0,00	3 050 000,00	1 998 808,80

L’enveloppe pour la construction du groupe scolaire de Chaniers a été liquidée pour près de 65% et celle pour la réhabilitation du marché couvert de Saintes a été soldée.